

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII

Première réunion locale : Quels modes et capacités de traitement ?

Ivry sur Seine, Salle Robespierre, le 5 novembre 2009

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement
- Jean-Paul PUYFAUCHER, Ingénieur travaux publics retraité
- Anne-Laure BEDU, Consultante dans le domaine du développement durable

REPRESENTANTS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE (SYCTOM)

- François DAGNAUD, Président du Sycotom
- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII
- Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

PREMIERE PARTIE : LA DEMARCHE D'ETUDES ET DE DECISIONS QUI A ABOUTI AU PROJET, SON DIMENSIONNEMENT ET LES ALTERNATIVES ETUDIEES

QUELLES SONT LES DECISIONS QUI ONT CONDUIT AU PROJET ACTUEL ? SUR QUELLES ETUDES ONT-ELLES ETE FONDEES ? QUELLES ALTERNATIVES ONT ETE ETUDIEES ? COMMENT LE SYCTOM A-T-IL DEFINI LES CAPACITES DE L'INSTALLATION ?

- Dominique LABROUCHE, Sycotom
- Pascale MICHEL, BRGM

Avis des associations du groupe de travail

- Annelaure WITTMANN, Les Amis de la Terre

DEUXIEME PARTIE : INTERET COMPARE DES OPTIONS MISES EN EVIDENCE DANS LES ETUDES DE DEFINITION

QUELS SONT LES DIFFERENTES TECHNOLOGIES ET EQUIPEMENTS PROPOSES DANS LE CADRE DES TROIS ETUDES DE DEFINITION ? QUELLES SONT LES PERFORMANCES COMPAREES DE CHAQUE OPTION ?

- Didier FOURNET, Sycotom

Avis des associations du comité de pilotage

- Anne CONNAN, Association Passerelles
- Francis VERILLON, Association TAM-TAM

La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Monsieur Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public.

Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public : Mesdames Messieurs, bonsoir. Philippe MARZOLF, après deux mois de débats, nous commençons à nous connaître un peu tous. Ce soir, je suis accompagné d'Anne-Laure Bedu et de Jean-Paul Puyfaucher, les autres membres de la commission sont dans la salle.

Nous sommes à une phase de réunions locales, après les trois réunions thématiques, que bien sûr vous avez dû suivre, sur la prévention et le recyclage, sur l'incinération et sur la méthanisation.

Vous avez dû voir à l'entrée le journal numéro 2 du débat, qui vient de sortir, avec justement les premiers enseignements que je vais vous présenter.

Egalement, nous avons maintenant trois cahiers d'acteurs de : les Amis de la Terre, le Syndicat du Personnel de la Production et du Transport d'Energie de la Région Parisienne et le Groupe Local d'Ivry-sur-Seine les Verts.

Un questionnaire se trouve aussi à l'entrée. L'Université Technologie de Compiègne cherche à mieux connaître les motivations du public. C'est un peu une évaluation du débat. On essaie toujours dans notre métier de s'améliorer, même si on espérerait qu'il y ait plus de monde. On fait le maximum pour attirer le grand public, en diffusant des tracts aux sorties de métro ou sur les marchés pour que les gens viennent. Mais, enfin, ce sont les gens importants qui sont là ce soir, en tout cas ceux qui ont des arguments pour faire avancer le projet et le débat.

Je ne vais pas vous représenter la Commission Nationale du Débat Public. Nous sommes sous le cadre de cette Autorité Administrative Indépendante qui est chargée en France de veiller à la participation du public, à l'élaboration des grands projets, dont le projet de reconstruction de l'usine d'incinération de déchets ménagers d'Ivry-sur-Seine fait partie.

Vous avez dans le programme le déroulement de la soirée :

D'abord, je vous présenterai les enseignements des réunions thématiques, ce que la commission en a retiré.

Ensuite, une première partie sur les démarches d'études et de décisions qui ont abouti au projet. Il avait été fait un reproche notamment à la réunion d'ouverture de ne pas avoir de solutions alternatives. Ce soir, vous verrez toutes les solutions alternatives que le maître d'ouvrage à étudier, également le dimensionnement du site, ses capacités avec les études prospectives de gisements de déchets et les alternatives étudiées.

En deuxième partie, on comparera l'intérêt des différentes options mises en évidence dans les trois études de définition que le Sycotom a commanditées. D'ailleurs, les trois équipes sont représentées ici, et si vous avez des questions précises sur ce qu'elles ont prévu, n'hésitez pas.

Les enseignements

Je vous rappelle que nous avons fait une première réunion d'ouverture : faut-il reconstruire l'usine d'Ivry-sur-Seine ?

- Un consensus des collectivités concernées sur l'opportunité du projet, sa reconstruction sur le site actuel, et la stratégie du Sycdom.
- Un projet qui apparaît pour certains comme bouclé, un projet complexe, sans véritables alternatives et variantes étudiées, en tout cas présentées jusqu'à présent.
- Les interrogations du public et des associations sur le volume des déchets : que faudra-t-il traiter ?
 - Sur les mesures pour le réduire, toute la politique de prévention : nous avons organisé une réunion spécifique sur ce sujet.
 - Sur le dimensionnement : le volume des déchets à traiter, le dimensionnement du site.
 - Sur les effets du projet sur la santé : il y a encore quelques questions.
 - Sur les moyens de garantir la qualité du compost et du biogaz après la méthanisation, et notamment celle du compost, avec des débouchés possibles.
 - Des demandes ont été prises en compte : les acteurs et le public ont demandé à visiter les usines. Nous avons organisé des visites, de l'usine d'Ivry bien sûr, mais également de la Varennes-Jarcy, Demain après-midi, il y a encore une visite de l'usine d'Ivry.

Nous avons également constitué un groupe de travail sur les prévisions de gisements, avec les acteurs pour que le maître d'ouvrage représente les études qu'ils avaient faites. Après cette présentation, tout le monde n'a pas été convaincu. Donc, il y a eu une demande des associations pour que la CNDP commande en toute indépendance un audit sur le protocole de construction du modèle utilisé par le Sycdom pour prévoir son gisement en 2023 et plus tard. Il est actuellement en cours de réalisation. Nous venons de décider du cabinet d'études qui veulent réaliser, il s'agit du cabinet Horizon.

Sur la première réunion thématique, la prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ? Un souhait unanime de tout monde : il faut donner à la prévention le rang prioritaire que lui donnent désormais l'Europe et le Grenelle, avec des constats : les efforts de prévention en région parisienne ne sont pas à la hauteur des ambitions, et sont loin d'égaliser ceux de certaines capitales. Nous avons fait venir un intervenant pour présenter l'exemple de Vienne. Le constat étant que ces efforts ne semblent pas assez développés.

La prévention est l'affaire de tous, ce n'est pas que les collectivités, ni les citoyens, mais elle concerne également les entreprises. Bien sûr, elle nécessite une mobilisation permanente, et surtout les expériences qui sont ressorties montrent que s'il y a un volontarisme, une volonté politique d'accompagnement, avec des objectifs chiffrés et un suivi, les résultats sont au rendez-vous.

Concernant les interrogations sur la répartition des compétences, abordée à plusieurs reprises, je vous rappelle que les collectivités ont toute la compétence déchets, que ce soit prévention, collecte ou traitement. Dans le cadre de l'Ile-de-France, elles ont transféré au Sycotom la compétence traitement, mais elles ont gardé la compétence prévention et collecte. Donc, il y a peut-être des questions à ce niveau-là. Est-ce vraiment très efficace? N'y aurait-il pas vraiment besoin de coordonner ces différentes politiques ?

Il y a une forte attente d'un réel engagement des collectivités pour davantage de prévention. Cela a vraiment été le leitmotiv dans les différentes réunions :

- Des politiques plus ambitieuses pour diminuer fortement le gisement à traiter.
- Des actions collectives se fondant sur les expériences réussies, des mesures de suivi. Il faut avoir des objectifs, et le Grenelle a donné également des objectifs de réduction, mais il faut bien sûr des suivis avec différentes dates pour vérifier si les objectifs sont atteints.
- Des moyens encore plus importants : il est ressorti globalement qu'il fallait deux à trois euros par an et par habitant pour faire une politique de prévention qui tienne la route. Il faut mettre ces chiffres en parallèle avec les aides que l'ADEME peut apporter.

Ensuite, nous avons fait une réunion thématique sur l'incinération : quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ? L'incinération divise toujours.

Pour certains, elle peut être une énergie alternative aux énergies fossiles, et pas une énergie renouvelable comme certains l'affirment.

Pour d'autres, l'incinération (c'est le cœur du sujet), limite la valorisation matière, nuit aux changements de comportement des citoyens pour qu'ils produisent moins de déchets et qu'ils fassent plus de recyclage et de collecte sélective. Cela coûte de plus en plus cher car il faut mettre aux normes très régulièrement, les normes évoluent de plus en plus en fonction des techniques qui ont été développées. Cela ne donne pas toujours les garanties d'innocuité sanitaire, même si des études de l'INVS ont apporté des éléments. On continue de produire des résidus toxiques pour l'environnement, notamment les mâchefers et les REFIOM.

Certains doutent que la capacité de l'incinérateur puisse s'adapter suffisamment à la baisse des volumes à traiter, s'il y a des politiques de prévention à la hauteur et qui font baisser les volumes de déchets.

L'effet de l'incinération sur la santé, la controverse n'est pas complètement close. Les études de l'INVS ont vraiment soulevé des choses intéressantes par rapport au passé. Certains acteurs pensent que le risque est devenu négligeable ; d'autres considèrent qu'on ne peut pas conclure à l'absence de risque sanitaire. Les études épidémiologiques mettent en évidence les risques une fois les pathologies déclarées, il est difficile de prévoir à l'avance.

De nouvelles substances sont mises sur le marché, les cocktails de substances ne sont pas complètement étudiés. Donc, certains pensent qu'il faut appliquer le principe de précaution.

Les acteurs estiment souhaitable de surveiller en continu les rejets, et une nouvelle réglementation peut arriver, et de façon indépendante les émissions et les polluants à travers la bio surveillance. Nous reviendrons bien sûr sur cette question de suivi.

Je vous rappelle que le projet porte sur l'incinération et la méthanisation, avec un tri mécanique biologique à l'entrée.

L'intérêt pour ce mode de traitement est manifeste :

- C'est un mode qui se développe en Europe, en complément de l'incinération et du stockage. Cela a été bien dit, ce n'est pas la solution, comme le Graal de gestion des déchets, c'est bien en complément de l'incinération et du stockage. Il traite la matière organique des déchets ménagers qui représente globalement 50 % de la poubelle des citoyens.
- La méthanisation permet de réduire de façon importante la quantité de déchets organiques incinérés ou stockés, en produisant de l'énergie et donc du biogaz.
- Son intérêt est d'améliorer le taux de recyclage global des déchets, mais avec des bémols, si le compost est aux normes et trouve des débouchés. A ce moment-là, c'est de la valorisation organique qui rentre dans les objectifs du Grenelle de 45 % de valorisation.

Le tri mécanique biologique des déchets ménagers (TMB) fait débat. En fin de compte, les acteurs associatifs craignent que ce procédé décourage la collecte sélective des biodéchets, même si le président du Sycotom s'est engagé en disant que c'était l'avenir.

Pour l'instant, les collectivités n'ont pas l'air d'être prêtes à mettre en place cette collecte sélective des biodéchets. Cela empêche le développement du compostage individuel. A ce moment-là, on traite et on trie tout à l'entrée de l'usine, ce qui génère un compost qui n'est pas toujours aux normes et qui n'a pas toujours un réel débouché. Il risque de finir en décharge s'il ne trouve pas de débouché. C'est vraiment le point important qui est ressorti, il faut trouver des débouchés de ce compost pratiquement avant de démarrer la méthanisation.

Par contre, les exploitants valorisent ce procédé bien sûr permettant de capter d'importants volumes de déchets organiques, sans modifier le système de collecte. Il a bien été dit que, comme à Lille ou Calais où l'on a de la collecte sélective de biodéchets, on a du mal à capter un gisement important. Cela produit bien sûr du biogaz aux multiples perspectives de valorisation pour alimenter les bennes à ordures ou pour rentrer directement sur le réseau GDF.

Elaborer un compost normé de façon constante, Il existe des craintes par rapport à cela.

Obtenir de nouvelles fractions valorisables.

Les nuisances de ce mode de traitement provoquent des craintes : il y a eu des réponses et des préconisations précises, notamment pour prévenir les nuisances olfactives. Je vous rappelle que nous avons l'expérience de Montpellier avec les odeurs et les mouches. Cela nécessite un confinement complet, la mise en dépression des bâtiments et un traitement de l'air bien dimensionné. C'est vraiment une préconisation et il ne faut pas hésiter à investir pour que le confinement soit complet et bien sûr mettre des sas pour que les bâtiments

soient toujours confinés.

Les risques d'explosion du biogaz semblent prévenus par des détecteurs et des torchères. Cela ne semble plus un risque, ce n'est pas déclaré comme Seveso.

Une fiabilité technique et une maîtrise des coûts sont obtenues au terme d'un délai conséquent de mise au point. Cela a aussi été important, ce n'est pas une usine où l'on appuie sur un bouton et tout se passe bien. Il y a des réglages qui prennent du temps (6,12, 18 mois), voyez comment cela se passe dans d'autres centres comme à Montpellier par exemple. Bien sûr, une sécurisation des débouchés du compost, c'est ressorti de façon importante.

Pour certains participants, la compatibilité de ce type d'installation avec un habitat de centres urbains reste posée, à cause des contraintes et notamment des risques de nuisances olfactives, à moins que ce soit bien dimensionné.

Vous retrouverez bien sûr tous ces enseignements dans le journal des débats numéros deux. Nous allons continuer, je vous rappelle que nous sommes à la moitié du débat, nous avons encore deux mois devant nous, avec quatre réunions locales et une réunion de clôture.

Ce soir, c'est la première réunion locale : modes et capacités pour le centre de traitement.

Avez-vous des réactions par rapport à ces enseignements que nous avons tirés des réunions ? Cela correspond-il ou non à ce que vous avez ressenti, ce que vous avez entendu ?

Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, cela signifie que nous avons bien fait notre travail d'écoute.

Je vous propose de passer à la première partie de notre soirée : quelles sont les décisions qui ont conduit au projet actuel ? Le Sycatom est un syndicat de collectivités. Forcément, il y a eu des débats et des discussions à ce niveau-là. Sur quelles études ces décisions ont-elles été fondées ? Quelles alternatives ont été étudiées ? Comment le Sycatom a-t-il défini les capacités de l'installation ?

Nous allons laisser du temps au maître d'ouvrage pour bien nous expliquer toutes les démarches qui ont abouti au projet actuel présenté et les solutions alternatives étudiées.

PREMIERE PARTIE : LA DEMARCHE D'ETUDES ET DE DECISIONS QUI A ABOUTI AU PROJET, SON DIMENSIONNEMENT ET LES ALTERNATIVES ETUDIEES

QUELLES SONT LES DECISIONS QUI ONT CONDUIT AU PROJET ACTUEL ? SUR QUELLES ETUDES ONT-ELLES ETE FONDEES ? QUELLES ALTERNATIVES ONT ETE ETUDIEES ? COMMENT LE SYCTOM A-T-IL DEFINI LES CAPACITES DE L'INSTALLATION ?

Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Sycatom : Bonsoir, le Président Dagnaud va nous rejoindre dans quelques minutes. Je vais d'abord exposer la démarche et les grandes décisions qui ont été prises par le comité syndical du Sycatom ces dernières années pour arriver à ce projet mis au débat.

Ce projet vient après une longue réflexion conduite par les élus du Sycotm. Il faut d'abord rappeler qu'il y a un contexte dans les années 90 avec une augmentation inexorable a priori à l'époque des tonnages de déchets ménagers. Nous avons ensuite assisté à un retournement au début des années 2000. Les élus du Sycotm ont considéré justement que cette évolution des déchets ménagers n'était pas inexorable, et qu'il devait y avoir une action volontariste pour opérer un vrai retournement, et une nécessité de modifier les grandes orientations de la politique en matière de traitement des déchets pour faire baisser les quantités et diminuer aussi l'empreinte écologique au niveau des déchets. En ce sens, il y a eu une nette évolution des politiques, en particulier du Sycotm pour évoluer du « tout incinération » vers la contribution à une politique de réduction des déchets à la source et pour aller vers une diversification des modes de traitement.

Cette réorientation de la politique du Sycotm a été mise en œuvre au début des années 2000. D'abord, elle s'est articulée autour de trois grands axes :

La prévention

Le Sycotm a, cinq ans avant la loi Grenelle I, adopté un plan de prévention en 2004, avec des objectifs de réduction des quantités de déchets à traiter par incinération, par enfouissement. Déjà, lorsque l'on fait un premier bilan, en 2008, on constate une réduction de 5 % des quantités de tonnage à traiter.

Sur cette même période, il y a eu un développement important des collectes sélectives, avec un doublement du recyclage, puisque nous sommes passés de 16 à 32 kg par habitant sur cette période. Aujourd'hui, on peut dire qu'il est toujours possible de produire moins de déchets, mais zéro déchets est un horizon encore lointain, il y a toujours la nécessité d'avoir des capacités de traitement.

Deuxième axe important à travers ce plan de prévention : mieux valoriser les déchets que l'on ne peut pas recycler en réalisant cette fois un véritable saut qualitatif. C'est une orientation forte du plan de prévention et de valorisation des déchets pour faire du traitement sur mesure, selon la nature des déchets et pour ne pas systématiquement orienter le déchet non recyclé vers l'incinération ou vers l'enfouissement. C'est ainsi qu'a été décidé le projet de centre de tri de méthanisation de Romainville – Bobigny, projet qui est en cours de réalisation d'une capacité de 315 000 t par an de traitement, avec aussi l'objectif de concilier prévention, recyclage et valorisation énergétique des déchets, puisque celle-ci, à l'échelle du Sycotm, permet d'alimenter l'équivalent de 300 000 logements en chauffage urbain et chaude sanitaire.

Le troisième axe important de cette politique de prévention consiste aussi à réduire l'empreinte écologique du traitement des déchets, avec en particulier le développement très significatif ces dernières années du transport alternatif des déchets à la route, c'est-à-dire le développement du transport fluvial des déchets en sortie de centre du Sycotm.

Bien évidemment, cette politique met en œuvre le principe de proximité, c'est-à-dire traiter au plus près du lieu de production des déchets ménagers qui sont produits sur le territoire du Sycotm. Le projet de transformation du centre Ivry – Paris-XIII s'inscrit bien dans cette démarche et cette politique du Sycotm, décidée ces dernières années.

Je vais vous rappeler ici les grandes dates des décisions institutionnelles prises par le comité.

Il faut rappeler que dès 1998, les élus ont décidé la reconstruction du centre de traitement des déchets à Issy-les-Moulineaux, avec un objectif atteint en 2007 et une réduction des capacités de traitement par incinération de 15 %. C'est déjà une première décision importante. Il faut aussi indiquer qu'en 2002, dans le cadre d'un partenariat avec la région Ile-de-France et l'ADEME « Terre Vive », il a été introduit deux projets de tri méthanisation en Seine-Saint-Denis. J'ai parlé d'un premier projet tout à l'heure à Romainville, et il y a un second projet celui du centre de tri méthanisation au Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, avec aussi l'association du développement du réseau des déchetteries.

Le 25 juin 2003, le comité syndical du Sycotom décide à l'unanimité de lancer les études, la réflexion, la concertation sur le renouvellement du centre Ivry – Paris-XIII. Là, nous sommes au cœur de notre projet. Il va s'ensuivre une procédure de concertation, en collaboration bien sûr souvent à l'initiative de la ville d'Ivry, et de son maire, puisque le 22 septembre 2004 une réunion publique sera organisée à Ivry.

En 2005, il y aura la réunion des maires du bassin versant. Simultanément, le Sycotom engage une étude avec le BRGM, que nous allons entendre ce soir, pour regarder la question de la localisation du futur centre, et aussi les différentes possibilités de traitement, sachant que les élus du comité syndical, dès 2003, ont indiqué dans cette délibération qu'il y avait nécessité de rééquilibrer les modes de traitement. C'était donc une démarche progressive de la part des élus du comité syndical de réorienter la politique de traitement des déchets au niveau du Sycotom.

Cette étude du BRGM a été réalisée en 2005 et actualisée en 2009, Nous en verrons un certain nombre d'éléments tout à l'heure.

Du 10 au 22 mars 2006 : un forum des déchets sera organisé aussi à Ivry, avec la présence du Sycotom.

Sur cette base, par rapport à toute la concertation, qui a pu être engagée à cette époque-là, le Sycotom a défini des éléments pour engager les études de faisabilité concernant ce projet, avec un certain nombre d'objectifs, dont réduire les capacités de traitement concernant ce projet. Moins 20 % sont proposés, avec 600 000 t traitées par rapport à 770 000 t aujourd'hui.

Poursuivre la diversification des modes de traitement, grâce au développement de nouvelles capacités de valorisation, en particulier, comme cela a été dit, en essayant de traiter et valoriser la part fermentescible des déchets. Donc, un traitement sur mesure selon la nature du déchet, cela permet une production d'une part d'un compost à la norme et aussi d'un biogaz, c'est-à-dire une valorisation énergétique.

L'incinération, dans le cadre de ce projet, conformément aux orientations du Sycotom sera en nette diminution, c'est-à-dire -50 %, tout en accueillant 110 000 t de fraction combustible résiduelle, c'est-à-dire des déchets non recyclés mais avec un pouvoir combustible important en provenance des deux unités de tri de méthanisation, dont je parlais tout à l'heure, de Seine-Saint-Denis pour des déchets ménagers du territoire du Sycotom.

Bien évidemment, ce projet comporte simultanément un objectif de développement important du recyclage, des collectes sélectives, puisque nous proposons, conformément à ces orientations stratégiques du Sycotom, quasiment de doubler les capacités du centre de tri actuel des collectes sélectives de 37 500 t à 60 000 t.

Ces études de faisabilité ont été réalisées entre 2006 et 2008 dans le cadre d'une démarche participative avec les différents acteurs locaux, associatifs, institutionnels, les représentants de la commune de Paris, d'Ivry. Elles ont donc permis, à travers tout un travail dont on pourra examiner ultérieurement le détail, d'aboutir à un programme et examiner la faisabilité du projet qui est aujourd'hui mis au débat et qui vous a donc été présenté.

Les autres décisions institutionnelles importantes sont indiquées sur ce transparent. Vous avez un rappel, là aussi le comité syndical du mois de juin 2004 qui décide à l'unanimité d'adopter ce plan de prévention et de valorisation des déchets. Ce plan sera renouvelé, puisqu'il arrive à échéance en 2009, donc il y aura un travail de renouvellement de ce plan au premier semestre de l'année 2010. Il y aura une nouvelle échéance à horizon 2014 pour ce plan de prévention des déchets.

En 2006, le Sycotom a décidé la réalisation de ces deux unités de tri méthanisation d'une capacité globale de 400 000 t en Seine-Saint-Denis.

Cette carte montre les différents projets du syndicat sur son périmètre et les installations existantes. Ce périmètre est composé de 84 communes, nous avons eu l'occasion de le présenter au cours des différentes réunions publiques précédentes.

Maintenant, venons-en à la question des capacités par rapport à cette décision stratégique du Sycotom ces dernières années. D'abord, le centre actuel : 770 000 t de capacités, dont 730 000 t pour l'incinération. Il permet aussi de traiter aujourd'hui plus de 100 000 t d'ordures ménagères résiduelles qui viennent du centre de transfert de Romainville. Donc, ce sont les ordures ménagères du territoire du Sycotom. Il y a aussi dans ces 770 000 t, 35 000 t de capacité pour les collectes sélectives, et 5 000 t pour la déchetterie.

La production de vapeur, avec alimentation de l'équivalent de 100 000 logements par an, une valorisation matière également, grâce notamment au recyclage et au centre de tri des collectes sélectives. Ce centre emploie 248 personnes aujourd'hui.

Comment avons-nous procédé pour évaluer les quantités de déchets à traiter pour ce futur centre ? D'abord, pour situer les éléments, par rapport aux 770 000 t de capacités actuelles, le futur centre aura une capacité estimée de 600 000 t en 2023, 490 000 t d'ordures ménagères résiduelles du bassin versant, c'est-à-dire la zone géographique de collecte autour du centre actuel, et donc en plus 110 000 t de déchets ménagers non recyclés, mais combustibles en provenance des deux unités de tri méthanisation de Seine-Saint-Denis du Sycotom avec un transport de ces déchets par voie fluviale, c'est-à-dire un certain nombre de camions évités sur les routes. Nous avons indiqué une estimation à 5 000 véhicules en l'occurrence.

La méthodologie que nous avons mise en œuvre a consisté, pour ce qui est de l'évaluation des 490 000 t du bassin versant, à analyser un certain nombre de données. Bien évidemment, nous avons pris en compte les projets urbains, le projet de schéma directeur de la région Île-de-France, pour opérer le développement du secteur et les différents projets des communes en zone centrale d'agglomération parisienne. Nous avons aussi utilisé le modèle de l'INSEE pour le calcul de la population. Sur ces bases-là, nous avons fait une estimation d'augmentation de 9,25 % de la population sur la période 2006 – 2020, 2006 étant la référence du dernier recensement général de population.

Nous avons aussi regardé les données du passé. J'ai évoqué aussi le plan de prévention du Sycotom, nous avons regardé comment les tonnages ont évolué ces dernières années, particulièrement depuis 2001. Élément aussi très important pour le calcul des quantités à traiter, il fallait (ce que nous avons fait) prendre en compte les politiques publiques en faveur de la prévention et du recyclage, en particulier les objectifs qui sont contenus dans le projet de plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'analyse que nous avons réalisée porte bien évidemment sur l'ensemble du territoire du Sycotom, Comme indiqué dans le dossier du maître d'ouvrage, mais plus particulièrement à l'échelle du bassin versant du centre Ivry – Paris-XIII.

Nous avons aussi fait réaliser une étude complémentaire par le CREDOC pour que celui-ci puisse avec d'autres méthodes, d'autres approches, vérifier notre travail en termes d'estimation. Les capacités que nous proposons, pour ce projet de transformation du centre : 490 000 t à traiter en 2023, sont en conformité avec les objectifs du PREDMA, et de la démarche du Grenelle de l'environnement consistant à hiérarchiser les modes de gestion des déchets ménagers.

D'abord, une réduction importante des quantités à l'échelle du bassin versant : -25 % (-93 kilos par habitant sur la période entre 2005 et 2023).

Amplifier simultanément en conformité avec la démarche du Grenelle, avec les objectifs du plan régional, la politique en faveur du recyclage, avec un développement important des collectes sélectives. Là aussi, doublement des capacités de traitement, développement du recyclage organique aussi. L'objectif du PREDMA de 47,6 kilos par habitant en 2019 sera atteint avec notre projet de transformation du centre et la reconstruction des capacités de tri, doublé de collecte sélective.

Troisième élément important, toujours dans cette logique de hiérarchisation des modes de gestion, et en conformité avec la directive européenne et la loi Grenelle : valoriser le potentiel énergétique des déchets après le tri à la source par habitant, après aussi un tri mécanique concernant les 490 000 t d'ordures ménagères résiduelles du bassin versant estimées, pour aboutir à une production de biogaz, de vapeur, d'électricité, grâce à la méthanisation d'une part et d'autre part à l'incinération, Une quantité de déchets traités par incinération diminuée de moitié (-50 %), après le -15 % mis en œuvre en 2007 pour le nouveau centre Isseane et conformément là aussi à la hiérarchie des modes de gestion des déchets ménagers, des déchets ultimes dépourvus de parts fermentescibles sans émissions de méthane en centre d'enfouissement.

Voilà ce que je voulais vous indiquer ce soir concernant cette démarche de Sycotom sur les décisions stratégiques qui ont été prises pour conduire à ce projet mis au débat. Le président Dagnaud complétera mon propos tout à l'heure.

Philippe MARZOLF : Avant de vous présenter les alternatives étudiées, sur la première partie de la présentation de M. Labrousche, avez-vous des questions de compréhension ? Le débat interviendra après.

Chantal DUCHENE, Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine : J'ai toujours la même question de compréhension (et je dois être particulièrement bête), depuis la première réunion, sur les tonnages. On nous parle de 600 000 t à traiter, qui se décomposent de 490 000 t d'ordures ménagères d'une part du bassin versant et de 110 000 t restantes après méthanisation, notamment du centre de Romainville. Je redemande à combien d'ordures ménagères correspondent ces 110 000 t, afin de pouvoir les additionner aux 490 000 t d'ordures ménagères brutes, et ainsi pouvoir les comparer aux 770 000 t. Là, je voudrais avoir ce chiffre.

Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets du Syctom : Je vais essayer de vous répondre. Effectivement, vous avez raison, il faut comparer des choses comparables et ajouter des choses de même nature pour pouvoir vraiment faire l'addition. Ces 110 000 t de fraction combustible résiduelle résultent d'un pré-traitement des ordures ménagères sur les deux projets qui interviendront en Seine-Saint-Denis, d'une part 315 000 t d'ordures ménagères dans le centre de Romainville – Bobigny, qui vont produire environ 80 000 t de fraction combustible résiduelle. D'autre part, le projet Blanc-Mesnil – Aulnay, traitera 85 000 t d'ordures ménagères résiduelles qui provoqueront 30 000 t de fraction combustible résiduelle. En Seine-Saint-Denis, les deux projets auront une capacité de traitement de 400 000 t.

Ai-je répondu à votre question ?

Philippe MARZOLF : De ces 400 000 t à Romainville – Bobigny, on en tire après tri mécanique 110 000 t qui arrivent à Ivry, et à Ivry on trie également 490 000 t du bassin versant d'Ivry.

Laurence LEJEUNE : Par contre, on ne peut pas ajouter les 490 000 t d'ordures ménagères à la fraction combustible résiduelle. On a bien sur le site d'Ivry, une capacité de traitement de pré tri méthanisation pour les ordures ménagères résiduelles de 490 000 t et une unité d'incinération de 350 000 t qui traitera la fraction combustible résiduelle, dont 110 000 t venant de Seine-Saint-Denis.

Chantal DUCHENE : Je suis bien d'accord, cela veut dire que l'on va traiter en base d'ordures ménagères brutes sur Ivry 890 000 t, dont 400 000 t ont déjà subi un premier traitement, en vue de l'incinération par la méthanisation en Seine-Saint-Denis, alors que la méthanisation des 490 000 autres tonnes se fera directement à Ivry.

En termes de gisements d'ordures brutes, nous avons 890 000 t, dont 400 000 sont traités d'abord en Seine-Saint-Denis par méthanisation, alors que les 490 000 autres tonnes vont être traitées par méthanisation directement sur le centre d'Ivry.

Avec 490 000 t d'ordures, on arrive à 240 000 t de fraction combustible résiduelle, alors qu'avec 400 000 t de Seine-Saint-Denis, on arrive à 110 000 t : je ne comprends pas tout. Celles-ci seront traitées par incinération in fine.

Philippe MARZOLF : Ce ne sont peut-être pas les mêmes FCR !

Laurence LEJEUNE : Je suis d'accord avec votre approche sur le premier point, ce que vous dites est juste : 400 000 t d'OM traitées en Seine-Saint-Denis donnent 110 000 t de fraction combustible résiduelle qui seront traitées à Ivry.

Philippe MARZOLF : Donc, 25 % de ce qui est traité devient du FCR. La question de Mme Duchène porte sur les 490 000 t, dont la moitié devient de la FCR à Ivry. Il y a donc là une petite différence technique.

Didier FOURNET : Sur le tri, entre les projets mis en œuvre en Seine-Saint-Denis par rapport au projet d'Ivry, effectivement, le ratio n'est pas le même pour la production de la FCR. Il se trouve qu'entre le projet de Romainville, le tri permet de sortir une FCR à hauteur de 110 000 t entre Romainville et Blanc-Mesnil, mais par contre le taux de refus est plus important. Il se trouve simplement que le tri mécanique qui sera mis en œuvre à Ivry a été poussé fortement pour extraire le maximum de fraction fermentescible, en mettre moins dans le refus et en mettre plus dans l'incinération, pour répartir la fraction combustible au bon endroit. L'idée étant de valoriser le déchet qui a une valeur combustible dans la filière d'incinération ; ce que les équipes ont fortement poussé à Ivry pour atteindre un taux de fraction combustible un peu supérieur par rapport à la Seine-Saint-Denis.

Chantal DUCHENE : Nous souhaitons que la fraction combustible résiduelle soit la plus basse possible. Ce qui est possible en Seine-Saint-Denis, pourquoi n'est-ce pas possible à Ivry ?

Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII, Syctom : Tout simplement car ce que l'on ne mettra pas dans la fraction combustible ira au refus, donc c'est une répartition entre le refus et la fraction combustible. Le ratio de refus sur la Seine-Saint-Denis est plus important. Si l'on voulait aller dans le détail des chiffres de Seine-Saint-Denis, que je n'ai pas en tête, on a plus de refus produits rapportés aux 400 000 t en proportion que sur le centre d'Ivry.

Philippe MARZOLF : Parce que le tri est moins poussé ?

Didier FOURNET : Le tri de la fraction combustible est moins poussé, comme ce sont des produits qui ne vont pas aller en méthanisation, ils partent en refus.

Philippe MARZOLF : En décharge ?

Didier FOURNET : En refus pour une mise en décharge.

Paul PUYFAUCHER : La question de Mme Duchène est précise, elle souhaite connaître précisément les chiffres à Romainville et à Blanc-Mesnil : combien on rentre, combien on méthanise, combien on met en refus, combien on met en FCR ? Il faudra nous donner les chiffres pour pouvoir comparer avec ce qui se passe à Ivry.

Je suis persuadé que Mme Duchène reviendra à d'autres réunions, nous serons là aussi, et nous veillerons à avoir les résultats.

Mme Duchène pose une question en donnant son avis : pour quelles raisons n'avez-vous pas reconduit Blanc-Mesnil et Romainville à Ivry ? Pourquoi avoir demandé à vos équipes d'avoir la FCR maximum à Ivry ? Elle aurait préféré cette solution, mais si vous avez fait ce choix, c'est ce que vous avez eu de bonnes raisons, et il faut nous les donner.

Didier FOURNET : Un premier élément de réponse, les équipes ont répondu en ce sens sur la base d'un programme où l'on demandait effectivement d'optimiser la récupération de la fraction combustible et de réduire au maximum la mise en décharge. C'était l'un des objectifs du programme, qui étaient d'ailleurs assez nombreux dans ce programme. C'est pourquoi les équipes ont poussé le raisonnement, les équipements de tri ont été mis en œuvre pour cela. Les propositions sont faites pour arriver à une FCR optimisée, pour minimiser la mise en décharge.

Philippe MARZOLF : Merci pour ces premières explications, mais nous y reviendrons.

Je vous propose de passer la parole au BRGM pour nous expliquer quelles ont été les solutions alternatives, que vous avez étudiées pour le Sycotom, avant que ce soit la solution TMB (méthanisation et incinération) qui soit choisie.

Pascale MICHEL, BRGM : Bonjour à tous, je vais vous présenter les alternatives qui ont été étudiées dans le cadre de l'étude du BRGM. Donc, alternatives en mode de traitement pour le centre d'Ivry – Paris-XIII.

L'étude a été initialement rendue en 2005 à la demande du Sycotom et actualisée en juin 2009, suite à la demande de ce dernier. L'objectif consistait à comparer différents scénarios de gestion de déchets, donc les déchets du bassin versant d'Ivry Paris-XIII à l'horizon 2020.

La méthode utilisée intègre des règles établies au niveau national et international. L'outil mis en œuvre développé au niveau européen permet de faire une évaluation multicritères de scénarios de gestion des déchets dans une approche globale.

L'ensemble des flux de déchets générés sur un bassin versant est pris en compte, non seulement les ordures ménagères résiduelles (OMR) mais aussi les déchets de collecte sélective, etc., ainsi que le devenir de ces déchets tout au long de la filière de traitement. Il faut noter que nous avons pris en compte dans cette étude les impacts évités, liés à la valorisation énergétique, au recyclage matière et au recyclage organique, c'est-à-dire la production de compost.

Par exemple, si un système de traitement de déchets permet de produire de l'énergie (énergie qui n'est pas produite par ailleurs), la production de cette même quantité d'énergie par un autre mode de production est évitée grâce au traitement de déchets. C'est la définition même des impacts évités.

10 scénarios ont été définis avec le Sycotom et étudiés dans cette étude. Dans les faits, nous avons étudié trois options de traitement, que je détaillerai plus tard et trois options de localisation : à Ivry, à 12 km et à 75 km d'Ivry.

En croisant ces trois options de traitement, et ces trois options de localisation, cela nous définit neuf scénarios. Un dixième scénario a également été étudié à la demande du Sycotom : l'option tout enfouissement.

L'analyse de ces scénarios permet d'une part d'étudier les effets induits par un changement de localisation. Cette question a été abordée lors de la réunion du 22 septembre et je rappelle les conclusions : le maintien sur le site d'Ivry – Paris-XIII apparaît comme une solution plus favorable. En effet, un changement de localisation engendre une dégradation de la performance énergétique du système et une augmentation des impacts environnementaux.

Deuxièmement, l'analyse des scénarios permet également d'étudier les effets liés à un choix de techniques de traitement des ordures ménagères résiduelles. C'est la question qui nous intéresse aujourd'hui. Nous allons étudier les quatre techniques de traitement au travers de quatre scénarios.

Pour l'ensemble de ces scénarios, la localisation sera la même c'est-à-dire les unités de traitement seront maintenues à Ivry et les déchets traités seront également identiques (déchets ménagers sur le bassin versant d'Ivry avec les OMR, les déchets de collecte sélective etc. et les 110 000 t d'apport de FCR).

Quelles sont les options de traitement étudiées ?

Le scénario numéro un concerne l'option « tout incinération ». Dans ce scénario, les ordures ménagères résiduelles sont envoyées en centre d'incinération. A la sortie, on retrouve des métaux, des mâchefers, de l'énergie valorisée sous forme de vapeur essentiellement et des résidus qui sont envoyés vers un centre de stockage de déchets dangereux.

Le scénario numéro deux « tri valorisation organique et incinération » c'est-à-dire méthanisation : les OMR sont dans ce cas envoyées vers le pré-tri pour extraire des métaux et des plastiques, concentrés dans une fraction des éléments dégradables contenus dans les OMR, envoyés vers des digesteurs, qui produiront du biogaz valorisé sous forme d'énergie et un digestat à valoriser sous forme de compost. Une deuxième fraction est extraite, qui concentre les éléments à fort pouvoir calorifique (FCR) et qui sera incinérée. Les refus de tri seront envoyés en centre de stockage pour déchets non dangereux.

Le scénario numéro trois « tri valorisation organique et stockage », les ordures ménagères résiduelles seront de la même manière envoyées vers le centre de tri valorisation organique. Par contre, dans ce scénario, on extrait des métaux et des plastiques, donc on produit de l'énergie grâce au biogaz et du compost. Par contre, le reste est envoyé en centre de stockage avec les apports de FCR.

Dans le dernier scénario, le scénario « tout enfouissement », les ordures ménagères résiduelles sont envoyées via un centre de transfert, puis acheminées par des péniches vers le centre de stockage, ainsi que les apports de FCR.

Les performances de ces installations, qui ont été intégrées dans ce scénario, ont été définies par le Sycotom sur la base des études de faisabilité, excepté le stockage pour lequel les performances sont basées sur les déclarations des exploitants extraites du PREDMA.

Pour l'ensemble de ces scénarios et pour tous les autres déchets, c'est-à-dire les déchets de collecte sélective, encombrants, etc., les unités de traitement adapté ont été considérées. Les résultats vont se présenter de la manière suivante. Vous allez retrouver d'un côté des indicateurs dits de performance, avec la production nette d'énergie, le taux de recyclage global qui intègre le recyclage des matières organiques et le taux de valorisation globale qui intègre le recyclage matière et organique, et la valorisation d'énergie.

Sur ces indicateurs de performance, il faut retenir que plus la surface verte est importante et plus le scénario est performant. D'un autre côté, nous allons retrouver les indicateurs d'impact, avec les déchets résiduels enfouis en installation de stockage (les déchets non dangereux), les impacts acidification et effets de serre, les déchets résiduels stockés en installations de stockage de déchets dangereux, les émissions de métaux lourds, dioxines et furanes, et pour les aspects transports, la consommation de carburant et les kilomètres transportés sur route.

Il faut retenir que plus la surface orange est importante pour ces indicateurs d'impact et plus l'impact du scénario est important.

Ces indicateurs sont exprimés en pourcentage, c'est-à-dire en valeur relative entre scénarios. La valeur 100 % correspond en fait à la valeur la plus forte obtenue sur l'ensemble des scénarios considérés.

Il faut retenir que le scénario le plus intéressant est en fait celui pour lequel la surface verte est la plus grande et la surface orange est la plus petite. On peut très bien faire également une analyse des scénarios, indicateur par indicateur.

Vous trouvez ici le résultat des scénarios N°1, 2 et 3 en termes de performances. Je rappelle N°1 « incinération », N°2 « tri valorisation organique et incinération », N°3 « tri valorisation organique et stockage ». Nous pouvons constater plusieurs choses :

Premièrement, en termes de production nette d'énergie, c'est le scénario N°1, suivie du N°2, qui arrive en tête. En effet, si l'on regarde le scénario N°3, Le bilan énergie est nettement dégradé. Ceci est à mettre en lien avec la quantité de déchets incinérés.

Autre constat, en termes de taux de recyclage global, les scénarios N°2 et N°3 sont les plus avantageux. En effet, nous atteignons un taux de recyclage deux fois plus intéressant, grâce à la valorisation organique que le scénario N°1.

Enfin, sur le taux de valorisation globale, c'est le scénario N°1, suivi du N°2, qui sont les plus avantageux, avec un taux de valorisation deux fois plus intéressant, grâce à la valorisation énergétique, que le scénario N°3.

Pour conclure, au vu de ces considérations, le scénario N°3 ne soutient pas la comparaison avec les deux autres scénarios, du point de vue de sa performance.

Autre aspect, le traitement des déchets permet d'envoyer des produits en recyclage, ce sont les produits en sortie de centre de tri, la ferraille extraite en incinération, les recyclables extraits dans le pré-tri des OMR par exemple. Ces produits envoyés en recyclage permettent de faire des économies de ressources naturelles, avec majoritairement des économies en termes de minerai de fer, ce qui est à mettre en lien avec le recyclage du fer, puis du sable en lien avec le recyclage du verre. Tout confondu, ces économies s'élèvent à plus de 70 000 t par an avec un maximum pour le scénario N°2 à hauteur de 95 000 t.

Le traitement des déchets permet également de produire de l'énergie, et donc d'économiser des combustibles fossiles. On s'intéresse ici à la production de vapeur. En tonnes équivalents pétrole par an, cela va de 11 000 t à 107 000 t pour le scénario N°1.

En termes d'impacts, vous retrouvez ici les trois scénarios. On peut constater :

Qu'il y a un effet sur les impacts dioxines furanes, métaux lourds et déchets résiduels enfouis en installations de stockage de déchets dangereux. Ceci est à mettre en lien avec la quantité de déchets brûlés.

Sur le scénario N°3, l'augmentation nette des impacts acidification de l'air et déchets résiduels enfouis en installations de stockage de déchets dangereux est à mettre en lien avec le fait qu'il y a moins de valorisation dans le scénario N°3, donc moins d'impacts évités.

Par contre, les impacts à effet de serre sont comparables, puisque dans ce cas il y a moins d'impact évité, puisque moins de valorisation. En revanche, c'est compensé par le fait que les émissions directes liées au traitement sont également moindres.

Au vu de ces résultats, le scénario N°2 se révèle être un bon compromis entre la maximisation des performances et la minimisation de l'impact.

Un petit mot sur le scénario N°4 « tout enfouissement ». En comparant ce scénario à celui N°2 « tri valorisation organique et incinération », et en s'intéressant aux indicateurs de performance, on a pu constater que les trois indicateurs de performance étaient en défaveur de ce scénario, avec un recyclage trois fois plus faible, une valorisation globale seulement à hauteur de 18 % et neuf fois moins de logements alimentés en énergie.

Concernant les indicateurs d'impact, trois indicateurs étaient en défaveur de ce scénario, trois pour et deux neutres.

Au vu de ces résultats, on peut dire que ce scénario « tout enfouissement » ne soutient pas la comparaison avec le scénario N°2, notamment du point de vue performance. Bien sûr, ce scénario n'est pas en cohérence avec la stratégie européenne en matière de gestion des déchets, et les objectifs de la loi Grenelle ou du PREDMA.

Vous avez pu constater qu'en fait, il n'y a pas de scénario présentant les résultats les meilleurs sur l'ensemble des indicateurs étudiés. Le choix du scénario le plus pertinent est une « affaire de compromis ».

Le scénario « traitement des OMR par tri valorisation organique et incinération de la FCR à Ivry (scénario N°2) apparaît comme un bon compromis, puisque c'est celui qui permet d'atteindre le meilleur équilibre entre minimisation des impacts et maximisation des performances du système de traitement des déchets.

Philippe MARZOLF : Merci. Y a-t-il des questions de compréhension sur cette présentation du BRGM sur les différentes solutions étudiées ?

Nathalie CADIOU, Ivry-sur-Seine : Je réside et je travaille à Ivry-sur-Seine. Il me semblait que vous aviez parlé de 10 scénarios, faisant notamment intervenir les localisations. Qu'en est-il ? Les avez-vous déjà évoqués lors d'une séance précédente ?

Concernant ces scénarios de localisation, les impacts sanitaires sont-ils pris en compte, soulignant les questions de densité de population, éventuellement de pauvreté des populations concernées soumises à des nuisances éventuelles ?

Pascale MICHEL : L'impact des risques sanitaires n'entraîne pas dans le cadre de l'étude. Une étude de l'INVS a été citée, mais cela n'entraîne pas dans le cadre de l'étude du BRGM.

Concernant les 10 scénarios, nous avons choisi de présenter trois scénarios pour trois localisations lors de la réunion du 22 octobre, et les quatre options de traitement aujourd'hui pour une même localisation, pour étudier les effets liés à la localisation et au traitement de manière séparée. Si l'on présente les 10 scénarios, il nous faut toute la soirée, c'était aussi pour alléger le discours. La hiérarchie en termes d'options de traitement, que nous avons pu faire entre les différentes techniques de traitement, les résultats ou les conclusions que vous avez pu voir ce soir sont les mêmes quand on compare ces techniques de traitement à 12 ou à 75 km.

Nathalie CADIOU : Pour résumer, les impacts sanitaires ont été pris en compte dans aucun des scénarios, serait-il possible de le faire ?

Pascale MICHEL : Je ne suis pas une spécialiste de l'impact sanitaire, il faudra demander à un autre organisme.

Didier FOURNET : Effectivement, l'impact des risques sanitaires n'avait pas été demandé au BRGM. Nous avons mis sur le site de la CPDP les études de risques sanitaires de l'usine actuelle montrant l'impact de l'usine actuelle dans son environnement et au voisinage de l'usine. Si vous avez l'occasion de la consulter, vous pourrez constater l'influence de l'usine. Elles montrent des résultats qui sont en dessous des seuils de risques reconnus par l'OMS notamment. Regardez ce document, qui vous montrera très précisément l'impact de cette usine.

Philippe MARZOLF : Une réunion est prévue sur le sujet dans 15 jours, nous pourrons y revenir.

Nathalie CADIOU : Excusez-moi d'insister, mais il s'agit d'un avis par rapport à des scénarios. Il me semble que la santé de tous est importante. Le nombre de personnes qui peuvent être concernées par l'impact d'un équipement, tel que celui-ci, est important. Il devrait être soumis à une étude d'impacts, puisqu'il y a reconstruction. Il me semble que c'est un paramètre tout aussi important que celui de savoir si l'on va faire de la méthanisation. Même si c'est important pour le développement durable, il me semble que la santé fait aussi partie aujourd'hui vraiment du développement durable.

Je perçois beaucoup de bonne volonté et je ne comprends pas pourquoi ce paramètre n'est pas pris en compte. On a évoqué la dioxine, mais il y a d'autres paramètres, de nouvelles molécules apparaissent chaque jour. Des études ont été menées dans toute la France avec des études épidémiologiques portant sur des longues durées (20, 30, 40 ans) qui révèlent des informations. Nous sommes aujourd'hui dans une ville où la population a déjà été soumise à un incinérateur avant 1995, avec des niveaux de pollution et des normes qui n'étaient pas celles que l'on pouvait trouver sur d'autres territoires. Les habitants n'ont pas tous déménagé, que je sache. Que peut penser la population qui a été soumise déjà pendant 20 ou 30 ans à un incinérateur ? On refait un incinérateur dans la même ville, sans se préoccuper des impacts sanitaires, cela peut paraître curieux.

Je n'ai pas d'avis, mais je trouverais important pour la compréhension de tout le monde, et peut-être l'adhésion au projet final, que ce paramètre soit pris en compte.

Philippe MARZOLF : Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Didier FOURNET : Les études de risques sanitaires menées par l'INVS montrent des résultats sur des unités aux normes actuellement en incinération. Nous ne pouvons pas percevoir au travers de ces études de risques sanitaires avérés au travers de l'incinération, et il faudrait peut-être s'intéresser à d'autres sources de pollution urbaine. Là aussi, regardez ce qui a été dit lors de la réunion sur les impacts sanitaires.

Par ailleurs, les études de risques sanitaires seront effectivement bien menées dans le cadre d'une étude d'impact du projet qui sera réalisée. A ce stade, ce qui a été défini par les équipes, qui ont réalisé les études de faisabilité, ce sont des seuils de rejets souvent deux fois moindres que les seuils réglementaires actuels et des seuils européens pour baisser les seuils de pollution avec les technologies actuelles qui peuvent le faire, et également une réduction de l'incinération par deux. Ce sont des faits, et derrière effectivement, l'étude sur les risques sanitaires restera à faire pour une telle installation.

Nathalie CADIOU : Par rapport au choix du lieu d'implantation, Ivry est une ville dense, cette question n'échappera à personne, le nombre d'habitants soumis à cette pollution est plus important qu'à 12 ou 70 km. De plus, la population d'Ivry est pauvre, personne ne l'ignore. Tout le monde sait que l'espérance de vie des populations défavorisées n'est pas la même que celle des habitants de Vincennes ou de Boulogne par exemple. Cet élément ne devrait-il pas être pris en compte dans les scénarios de localisation et pas seulement dans les impacts une fois qu'on aura décidé que ce doit être à Ivry ? On ne doit pas être soumis à la double ou triple peine, car on habite Ivry.

Philippe MARZOLF : La question n'a pas vraiment de réponse pour l'instant, hors celles qui vous ont été apportées. Il est vrai que cela peut être un manque d'avoir étudié les différents scénarios sans l'impact sanitaire.

Pendant que nous recueillons la question de M. Péricaud, je demande à Annelaure Wittmann des Amis de la Terre de nous rejoindre à la tribune, car il nous a semblé intéressant qu'une association, qui a fait partie du groupe de travail où ces études ont été présentées, donne son avis.

Alain PERICAUD, Paris 13 : La présentation est faite en pourcentage. J'avoue que les pourcentages concernant la dioxine, la certification, etc. ne me parlent pas du tout. Il me semblerait intéressant de savoir si tel ou tel impact a un effet sur la population avoisinante.

Philippe MARZOLF : Surtout le pourcentage par rapport à la dioxine, et à côté c'est la consommation de carburant, ce n'est pas tout à fait le même impact.

Alain PERICAUD : Ce sont des pourcentages de comparaison et non des pourcentages d'impact sur la population.

Pascale MICHEL : Non, car l'objectif consistait à comparer différents scénarios. C'était plutôt le côté comparaison relative. Dans le rapport, vous avez l'ensemble des résultats que vous pouvez consulter si vous êtes intéressé. Le rapport mentionne de nombreux chiffres.

Philippe MARZOLF : Si vous avez le courage...

Alain PERICAUD : Il m'intéresserait de savoir s'il y a des normes, des seuils, etc. et l'impact de ces différents éléments.

Pascale MICHEL : En termes de dioxine, il y a des normes d'émissions. Comme pour l'acidification, ce sont des NOx, SOx ; idem, il y a des valeurs limites d'émissions. Après, la quantité associée à un scénario respecte ces valeurs limites d'émissions ; je ne peux pas en dire plus.

Je ne peux pas dire que tant d'acidification générée par un traitement des déchets: c'est bien, c'est trop, ce n'est pas assez, mais juste que tel scénario émet plus d'acidification que tel autre scénario.

Alain PERICAUD : C'est plus sur un aspect ou sur tel autre, mais on ne sait pas quel est l'aspect dominant et l'aspect qui nous pose éventuellement problème.

Pascale MICHEL : Vous avez l'ensemble des indicateurs qui sont présents, à chacun de se faire son opinion. Nous aurions pu faire des pondérations et mettre des notes aux scénarios, mais nous n'avons pas voulu aller jusque-là et laisser l'ensemble des indicateurs pour que chacun puisse se faire son avis sur l'importance d'un scénario par rapport à un autre.

Didier FOURNET : Effectivement, les normes de rejet sont imposées par les directives européennes et dans le droit français. Un arrêté très précis sur l'incinération des déchets fixe des seuils de rejet (seuils par mètre cube). Dans le dossier du maître d'ouvrage, figure le tableau des valeurs de rejet. Nous allons vous le projeter pour vous montrer les seuils auxquels sont soumis les différents pays européens. Il existe une directive européenne et les pays européens ont eux-mêmes mis des seuils plus tard pour certains polluants. Sur ce tableau du dossier du maître d'ouvrage, on montre les seuils fixés aux équipes qui ont réfléchi aux études de faisabilité et sont donnés également dans l'étude du BRGM. C'est la somme des seuils les plus bas européens pour mettre en œuvre les technologies les plus performantes aujourd'hui, qui sont existantes dans l'industrie.

Ce tableau montre les pays européens : la France, l'Allemagne, la Suède, et les seuils des différents polluants que sont les poussières, les dioxines furanes, le dioxyde de soufre, les dioxines azote, l'acide chlorhydrique, les métaux lourds.

Pour le programme du projet d'Ivry, et ce qui a été simulé dans l'étude du BRGM, ce sont effectivement les valeurs indiquées dans la troisième colonne (programme Ivry 2008), où l'on voit les seuils pour chacun des polluants. Si je prends la réglementation européenne ou française pour les poussières par exemple, le seuil a été divisé par deux, idem pour les dioxines furanes. Ce sont ces seuils qui ont été fixés dans les études de faisabilité et qui ont été tenus au travers des équipements, qui vont vous être exposés tout à l'heure dans les résultats produits par les équipes. Donc, ces résultats ont été effectivement mis dans le calcul du BRGM pour déterminer les flux, et donc les pourcentages que vous avez sont des pourcentages en relatif entre les différents scénarios qui produisent plus ou moins ces éléments-là, en respectant ces seuils précisément.

Frédéric DECOT, Ivry-sur-Seine : Au risque d'être embêtant, sur les graphes que vous avez réalisés, les normes de pollution sont très faibles pour les trois scénarios. Cette présentation, en relativité d'un scénario par rapport à un autre, peut être un peu trompeuse. N'était-il pas possible de faire des pourcentages par rapport à ces normes ou est-ce compliqué ?

Pascale MICHEL : Les normes pour les dioxines par exemple, c'est en nanogramme par mètre cube. Le traitement des déchets qui est considéré dans ce scénario va produire tant de nanogrammes. Je ne peux pas comparer à des normes, on n'est pas sur les mêmes unités.

Les valeurs absolues existent dans le rapport, allez-les consulter. Nous avons voulu les exprimer en pourcentage pour que ce soit plus comparable et moins austère.

Philippe MARZOLF : L'étude complète est sur le site, elle est disponible en version papier au bureau de la commission particulière à Ivry.

Pierre LEGRIS, Paris 13 : Je voulais connaître les normes d'émission que vous avez pris pour la méthanisation.

Philippe MARZOLF : Y a-t-il des normes pour la méthanisation ?

Pascale MICHEL : Une circulaire date de 2003, si je me souviens bien, elle définit les normes de rejet pour des installations de combustion.

Philippe MARZOLF : Méthanisation ?

Pascale MICHEL : L'aspect combustion du biogaz.

Chantal DUCHENE : Toujours sur la présentation, et je ne parlerai pas des impacts mais des effets bénéfiques apparemment, ce qui est vert, là aussi nous avons un problème. C'est le taux de valorisation global qui tire la surface verte, il tient beaucoup au taux valorisation de l'énergie. Toujours la même question : Est-on pour produire de l'énergie ou pour traiter les déchets ?

Je n'ai pas très bien compris comment on additionnait la production nette d'énergie avec le taux de recyclage global pour donner le taux de valorisation globale. La façon dont on additionne détermine l'importance de la surface verte. Comme c'est cela que l'on présente après, il est important de comprendre.

Pascale MICHEL : Le taux de valorisation globale est calculé selon une méthode de l'ADEME, cela prend en compte le recyclage matière organique et la valorisation sous forme d'énergie. En fait, ce sont des tonnes. On a un tonnage de déchets à traiter et on regarde les tonnages qui vont en recyclage, les tonnages qui sont valorisés sous forme d'énergie et ceux qui sont valorisés sous forme de compost.

Le rapport entre les tonnages qui sont valorisés par rapport au tonnage total détermine le taux de valorisation. Vous comprenez ?

Chantal DUCHENE : Je suis bête !

Pascale MICHEL : Je dis cela, car l'étude est compliquée et ces notions sont compliquées.

Hélène BOURGES (CNIID) : Je m'exprime ici au nom d'une association : Le centre national d'information indépendante sur les déchets et je voulais parler des scénarios qui avaient été retenus dans l'étude BRGM, que je n'ai pas lue dans son intégralité et j'ai peut-être raté des éléments.

On nous présente trois scénarios sur les traitements ; il me semble qu'un scénario, qui aurait été très ambitieux et très novateur, n'a pas été présenté en tout cas, à savoir effectuer une collecte sélective de déchets de cuisine (pour faire simple) avant d'envoyer la fraction résiduelle en tri mécano biologique suivi de méthanisation. Cela nous aurait permis d'une part de maximiser le taux de valorisation matière et par ailleurs de conserver le taux de valorisation énergétique. Donc, d'avoir une performance environnementale maximum supérieure aux trois scénarios présentés.

Philippe MARZOLF : Collecte sélective des biodéchets, TMB ?

Pascale MICHEL : Les scénarios ont été définis avec le Sycotom.

François DAGNAUD, président du Sycotom : Bonsoir, je vais tenter de vous répondre, Madame, sur une question effectivement importante, et vous n'êtes pas la première à l'évoquer, puisque le choix que nous avons fait de mettre en place un procédé de méthanisation, de valorisation organique avec tri mécano biologique, pose question. Vous avez raison de la poser à nouveau et j'essaie d'apporter des éléments de réponse, qui tiennent compte aussi de ce qui se dit dans ce débat public. Il est important pour que ce débat public avance que nous puissions entendre ce qui se dit, échanger les uns et les autres, essayer de nous convaincre et que chacun fasse éventuellement une part du chemin. Le choix que nous avons fait consiste à avancer résolument sur la valorisation organique des déchets biologiques. Il me semble, et j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, compte tenu de la composition de nos poubelles comprenant entre 50 à 60 % de déchets organiques, indispensable d'avancer vers un mode de traitement spécifique sur ces déchets biologiques, et donc un traitement organique. Nous le faisons à partir d'une réalité qui aujourd'hui s'impose à nous, sur l'agglomération parisienne, il n'existe pas à ce jour de collecte séparative des biodéchets. L'organisation des collectes n'est pas une compétence du Sycotom, qui a une mission de service public en matière de traitement des déchets, mais relève des communes et des intercommunalités qui en ont la responsabilité.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines, d'écrire à l'ensemble des 84 maires des communes adhérentes du Sycotom pour leur dire que le cap est fixé, et que la mise en place de collectes séparatives de biodéchets est de mon point de vue une évidence et un choix à terme incontournable. En même temps, je ne veux pas me défausser sur les 84 maires d'une difficulté objective, nous ne sommes pas en zone rurale, pas davantage en zone pavillonnaire. Pour toutes les raisons que vous connaissez aussi bien que moi, la mise en place aujourd'hui dans un habitat vertical, collectif à forte densité d'une collecte séparative biodéchets est quelque chose qu'aujourd'hui les communes ne savent pas faire. Pour autant, je les invite à y réfléchir et à s'organiser, le plus tôt possible pour réfléchir à sa mise en place.

Deuxième élément, n'oublions pas que nous sommes aujourd'hui très en amont de la mise en service du centre de traitement rénové d'Ivry – Paris-XIII. La mise en service définitive, notamment sur l'aspect valorisation organique et méthanisation, se fera aux alentours de 2023.

J'ai demandé aux services techniques du Sycotom d'intégrer ce paramètre, d'ajuster et de moduler la part du TMB afin de pouvoir nous adapter et absorber la montée en puissance que je souhaite la plus rapide possible des collectes séparatives des biodéchets. Comprenez aussi que nous n'avons pas la capacité de mettre en place nous-mêmes, ce n'est pas de notre compétence. Il est par contre de notre responsabilité, et nous l'assumons, d'inciter très fortement et très clairement les 84 communes à travailler d'arrache-pied sur la mise

en place de ces collectes séparatives, parce que je crois que c'est l'horizon indépassable vers lequel nous devons avancer.

Nous sommes prêts là-dessus à faire évoluer notre projet, à moduler la part du TMB et à l'ajuster en fonction des progrès, auxquels j'appelle, des collectes séparatives de biodéchets.

Philippe MARZOLF : Une question complémentaire, pour Romainville, c'est la même chose, cela pourra être adapté si la collecte sélective des déchets est mise en place !

Mme Wittmann pouvez-vous regrouper un peu l'avis des différentes associations qui ont participé au groupe de travail où l'on vous a présenté ces différentes études ?

AVIS DES ASSOCIATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Annelaure WITTMANN, Les Amis de la Terre : Je vais présenter l'avis des associations qui ont participé au groupe de travail sur le calcul du gisement de déchets d'ici 2023 et 2043. Je voudrais souligner que le fait qu'il faille nous projeter aussi loin dans le temps est dû à la durée d'amortissement et à la durée de vie très longue du centre de traitement des déchets.

Nous avons participé à ces réunions avec les associations Passerelles, CNIID, CLCV et TAM-TAM. Nous pensions que ces réunions allaient nous permettre de comprendre mieux les fondements de la décision du Sycotom de dimensionner la future usine à 600 000 t de déchets par an, et également la décision de poursuivre l'incinération. Nous avons plutôt découvert un raisonnement étonnant qui a abouti à ce projet coûteux et assez irresponsable par rapport aux engagements publics.

Le mode de calcul des prévisions est très variable. Les prévisions départementales de l'INSEE sont sous-estimées, et bien que n'étant pas un spécialiste de la démographie, il se permet de les majorer. Ainsi, le Sycotom prévoit sur son bassin versant, en 2023, 124 000 habitants de plus que l'INSEE.

Concernant les prévisions de réduction des déchets et d'augmentation des collectes sélectives en vue du recyclage, curieusement c'est l'inverse. Le Sycotom trouve que les objectifs publics sont trop optimistes et les revoit à la baisse.

L'exemple de l'étude du Credoc d'ici 2023 nous a montré dans de jolis graphiques que le taux de collecte sélective avait bien augmenté ces 10 dernières années, mais il n'allait plus augmenter de la même façon et plutôt se stabiliser. Donc, le Sycotom fait l'hypothèse que les acteurs publics ne vont plus rien faire pour améliorer ce taux de collecte sélective, alors qu'il est prévu de l'améliorer pour respecter les engagements européens, nationaux et régionaux, déjà que ce sont des engagements assez modestes.

Ensuite, les prévisions concernant le bassin versant de l'usine : on constate que c'est un bassin versant qui semble être à géométrie variable, puisque l'on découvre que des déchets, hors bassin, vont également être incinérés à Ivry, ce que mentionnait Mme Duchène tout à l'heure.

Avec huit associations de quartier, des associations sociales et environnementales (Passerelles, CLCV, A suivre, Rude au logis, TAM-TAM, Attac, Charenton Yvry et les Amis de la Terre), nous avons rédigé un courrier le 2 octobre à la CNDP pour demander trois choses : un audit externe sur l'étude, en particulier sur les modes de calcul du gisement des déchets, le chiffrage du coût et de l'impact d'une politique volontariste de prévention des collectes sélectives et du recyclage, puisque nous constatons que c'était absent des scénarios étudiés, une présentation d'expériences probantes de prévention et de traitement des déchets en milieu urbain, nous permettant d'envisager l'arrêt de l'incinération.

La CNDP a seulement accepté le premier point de notre demande. Suite à cela, on a précisé cette demande. L'audit que nous demandons devrait nous permettre de s'assurer que le Sycotom a pris en compte les priorités suivantes, à savoir le respect des engagements publics : prévention, tri, recyclage, limitation de l'incinération et du stockage.

Pour les perspectives d'évolution démographiques : que le Sycotom se base sur les chiffres donnés par des organismes reconnus. Le respect du principe de proximité, donc la distinction qui doit être faite entre le bassin versant stricto sensu et les ordures hors bassin versant, également anticiper les futurs publics de prévention d'ici 2023 et 2043, politique que l'on ne connaît pas encore, mais qui aura certainement un impact important. Par exemple, nous avons la mise en place prochaine de la redevance incitative, donc le paiement du service de collecte des déchets selon le poids, qui devrait diminuer de moitié les ordures ménagères résiduelles selon l'ADEME.

En attendant les résultats de cet audit, nous restons un peu sur l'impression que le Sycotom prend les problèmes à l'envers. Son souci semble surtout de mettre ses capacités de traitement en accord avec les volumes de déchets à traiter, alors qu'il devrait plutôt tendre vers la diminution des volumes de déchets à traiter, avant de se pencher sur la question des capacités de traitement.

Pour rappeler les priorités des politiques de déchets, la priorité numéro un réduire, la priorité numéro deux réutiliser. Si l'on compare avec ce que fait le Sycotom, nous avons déjà eu l'occasion de parler de la prévention : un budget annuel excessivement faible, donc très peu d'actions. Sur le recyclage, c'est également une forte priorité publique. On constate que ce que fait le Sycotom, en 2008, ce sont des capacités de tri qui sont 10 fois inférieures aux capacités d'incinération. Même en 2023, en dépit des efforts qu'on nous annonce, ce sont des capacités de tri qui restent encore cinq fois inférieures aux capacités d'incinération. Cela devrait être précisément le contraire, si nous voulions être cohérents.

En matière de valorisation énergétique, incinération et méthanisation, l'incinération est toujours sur priorisée. On nous annonce des baisses de 50 % par-ci, -15 % par-là, mais au total sur le parc d'incinération du Sycotom, on a quand même 1,6 million de tonnes incinérées en 2008, et toujours 1,4 million de tonnes en 2023.

Quant à la méthanisation, la présenter en valorisation organique, s'il n'y a pas de tri à la source, donc pas de compost de qualité, ce n'est pas acceptable.

L'enfouissement, qui devrait être la solution de dernier ressort : nous avons constaté que le projet risque de doubler les quantités enfouies, suite au très probable refus du compost, qui ne serait pas aux normes, sans parler du probable durcissement des conditions d'utilisation des mâchefers comme remblai routier, qui pourrait conduire à les enfouir.

Donc, nous souhaiterions que le Syctom, en tant qu'acteur public responsable, parte des engagements publics sur la prévention et le tri, et mette tout en œuvre pour les respecter. Au lieu de cela, nous constatons que le Syctom cherche des arguments pour justifier l'incinération. Il s'éloigne de sa mission de traitement des déchets ménagers et s'invente une mission de production d'énergie pour le chauffage urbain.

En tant qu'acteur public responsable, le Syctom devrait également rechercher la solution la moins coûteuse et la plus cohérente avec les enjeux environnementaux et sociaux. Au lieu de cela, il choisit la solution industrielle la plus chère, près d'un milliard d'euros d'investissements, auxquels il faudra ajouter les frais de fonctionnement, qui ne sont pas encore connus, la taxe générale sur les activités polluantes, qui taxe fortement le stockage et désormais même les incinérateurs, même ceux qui ont un rendement énergétique un peu moins mauvais que les autres. Cela représentera en cumulé plus de 50 millions d'euros entre 2009 et 2014.

On peut également ajouter des sanctions qui risquent de tomber sur l'État français pour le non-respect des directives européennes. Pour avoir un ordre de grandeur, cela pourrait être, dans les 200 millions d'euros, si on prend l'exemple des boues d'épuration, vues lors d'un précédent débat public.

Enfin, des mises aux normes coûteuses qui seront très probablement nécessaires d'ici quelques années, ordre de grandeur, le Syctom a dépensé 40 millions d'euros hors taxes en 2005 pour la mise aux normes.

Ne nous dites pas que les objectifs des politiques publiques sont irréalistes. La loi Grenelle est certes issue des propositions des associations, à la limite vous pouvez les juger irréalistes. Mais, avant d'être adoptée par l'assemblée nationale et le Sénat, elle a quand même fait l'objet de débats avec des entreprises et des politiques pas tout à fait sensibles à l'environnement. Donc, si elle était irréaliste, elle n'aurait tout simplement pas été adoptée. Idem pour le PREDMA et les directives européennes.

Il faut signaler que même avec ces objectifs-là, la France est toujours à la traîne par rapport aux performances de tri et de recyclage d'autres pays européens comme la Belgique.

La surproduction de déchets a des effets négatifs sur notre environnement et notre santé, notamment l'incinération, sur notre cadre de vie, car ce sont des usines dont personne ne veut près de chez soi, et sur la diminution des ressources naturelles.

La majorité des gens en ont plutôt marre d'entasser des emballages en rentrant du supermarché, de ne pas comprendre les étiquettes et les consignes de tri qui ne sont pas très claires. Le Syctom est un acteur public de premier plan qui doit agir. On ne peut pas en rester au fatalisme, que les gens trient mal. C'est comme pour la sécurité routière, si on laisse faire, personne ne respecte les limitations de vitesse, mais les campagnes publiques de sécurité routière ont permis de diminuer la mortalité sur les routes.

Je voudrais souligner aussi que le Syctom est si peu ambitieux sur la prévention que même en ne faisant presque rien, comme actuellement, la diminution du volume de déchets a dépassé ses prévisions les plus audacieuses ; donc, les prévisions du fameux plan de prévention 2004 – 2010.

Les faits : Sans actions décisives du Sycotom, cela a été -0,7 % par an entre 2001 et 2008, et cela continue avec moins de 2 % par an en 2008 et -5 % pour le premier trimestre 2009.

On peut dire que c'est conjoncturel, on peut en discuter.

Ne nous dites pas non plus que le Sycotom est un syndicat de traitement et qu'il n'a pas de mandat en ce qui concerne la prévention. Le Sycotom est dirigé par des élus municipaux, et la marge d'action dont disposent de certains élus du Sycotom est très importante. Par exemple, Pierre Gosnat qui est à la fois maire d'Ivry, et à ce titre il a mandat pour agir sur la prévention et la promotion du tri, et également Vice-président du Sycotom. A ce titre, il peut influencer sur les décisions d'investissement, comme dans ce projet. Il est également député et il peut influencer sur les orientations nationales comme la loi Grenelle. Il vous appartient d'utiliser cette marge de manœuvre pour faire avancer la prévention et le recyclage.

Enfin, ne nous dites pas que l'usine sera modulable et pourra s'adapter à une éventuelle diminution des déchets à traiter. Même si c'est faisable, d'un point de vue purement technique, vos experts nous ont confirmé, lors de la réunion du 22 octobre, que cela n'aurait pas de sens avant que l'investissement soit amorti, c'est-à-dire pas avant 20 ans et que cela augmenterait considérablement le coût du traitement des déchets à la tonne, et donc la facture des habitants, ce qui ne serait pas acceptable.

Au vu de tout cela, on demande au Sycotom :

De reprendre les hypothèses de départ des prévisions, le BRGM a rappelé que tous les scénarios étaient basés sur la même quantité de déchets à traiter. Ce n'est pas acceptable. Il faut caler les hypothèses de départ au minimum sur les objectifs publics de prévention et de recyclage.

Analyser des alternatives au projet qui ne soient ni absurdes, comme la délocalisation, ni hors-la-loi comme le tout incinération ou le tout stockage. Il s'agit de comparer le projet à ce qui se fait de mieux, mais pas à ce qui se fait en pire.

(Applaudissements)

Philippe MARZOLF : Merci pour cet avis.

Une réaction de Sycotom ?

François DAGNAUD : Cela me paraît nécessaire, Laurence Lejeune prolongera mon propos. J'ai naturellement le plus grand respect pour la parole militante que porte Mme Wittmann. En même temps, si nous voulons prendre au sérieux notre débat, il faut à un moment donné accepter d'adopter un point de vue peut-être un tout petit peu plus nuancé que celui qui vient de s'exprimer, mais qui est tout à fait bienvenu.

Je voulais reprendre quelques-uns des points que vous avez évoqués, d'abord vous rappeler, et cela a été dit et redit à plusieurs reprises à chacune de nos réunions, le projet que nous portons est en réduction de capacités de traitement par rapport aux capacités actuelles de 20 %. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer que le reproche que l'on m'a fait ailleurs, et d'autres points de vue, c'est d'être au contraire beaucoup trop ambitieux et de prendre peut-être le risque de nous retrouver en cœur de l'agglomération parisienne en sous capacité de traitement, et encore une fois, sans vouloir jouer la politique du pire, n'oublions pas et ce n'est pas si loin de nous, ce qui s'est passé à Naples.

(contestations dans la salle)

Justement car nous sommes des élus, nous devons rendre des comptes et nous avons des comptes à rendre vis-à-vis de l'avenir et des générations à venir, nous avons aussi aujourd'hui la responsabilité de ne pas prendre trop de risques de voir se multiplier au cœur ou aux marges de l'agglomération parisienne des petits Naples un peu partout.

Concernant les perspectives démographiques, vous dites que l'on irait au-delà des données, et je ne crois pas que vous ayez cité votre source.

Philippe MARZOLF : L'INSEE.

François DAGNAUD : Simplement, nous avons intégré les projets d'aménagement qui figurent au SDRIF, document officiel qui nous engage. Je me permettrai de vous rappeler, car vous êtes sensibles comme nous tous ici aux questions de développement durable et d'environnement, que tous les gens qui travaillent aujourd'hui, à savoir les associations, les experts sur le visage de la ville durable de demain, c'est une ville plus compacte donc une ville plus dense. Quelle alternative proposez-vous ? De continuer l'étalement urbain, de continuer à construire des lotissements à 50 km de Paris, et ainsi de générer des déplacements producteurs de gaz à effet de serre : c'est tout le contraire, il va falloir dans les décennies qui viennent, et le SDRIF l'a de son point de vue intégré, densifier le cœur de l'agglomération. De ce point de vue, nous sommes sur une perspective de densification qui est, vous le savez et nous le savons tous ici, une des conditions de la ville durable.

Sur le reproche que vous ne faites de pas respecter les objectifs en matière de réduction des déchets, je suis désolé de devoir vous contredire, le vice-président Michel Vampouille a eu déjà devant vous aussi l'occasion d'expliquer en quoi et comment le projet du Sycotom est parfaitement cohérent et conforme avec les objectifs arrêtés par le PREDMA. Je ne comprends pas sur quoi vous étayez ce procès.

Vous évoquez la question, qui a déjà été posée, et il est normal qu'elle le soit à nouveau, des déchets hors bassin. C'est un choix politique que je revendique et que nous assumons totalement. Nous sommes effectivement en tant que syndicat d'agglomération dans une logique de réseaux et de solidarité territoriale, ce qui signifie que le projet d'Ivry, ses capacités, son organisation, son fonctionnement, son rapport au bassin versant doit aussi se lire et se comprendre en écho à ce que nous avons fait à Issy-les-Moulineaux, à ce que nous ferons demain sans doute à Saint-Ouen, et à ce que nous faisons partout où nous avons des équipements.

Il y a une autre logique, qui est respectable et vous avez le droit de la défendre, mais ce n'est pas la nôtre, consistant à prôner ce que j'appellerai (et je serai à mon tour un peu caricatural, pardonnez-moi, mais moins que vous quand même) une forme de repli égoïste du chacun chez soi, chacun pour soi. Cela peut être une vision, avec chacun son petit machin, on gère son petit équipement et on ne s'occupe pas de ce qu'il y a chez les voisins.

On est dans une logique d'agglomération et nos équipements, les uns après les autres, fonctionnent en réseau et nous sommes résolument inscrits dans une démarche de solidarité territoriale, ce que nous revendiquons avec une certaine fierté.

Vous avez évoqué la question de l'enfouissement. Vous nous reprochez, ce qui est parfaitement votre droit, de faire trop d'incinération, d'avoir trop de déchets. En matière d'enfouissement, vous n'avez pas eu le temps de préciser que le Sycotom est quand même l'un des meilleurs élèves de la classe française, car nous mettons en enfouissement 14 % des déchets que nous recevons, quant au niveau national ce taux s'élève à près de 40 %. Lors de la réunion inaugurale, qui nous a réunis ici même s'il y a de cela quelques semaines, rappelez-vous la parole d'autres associations, aussi légitimes que la vôtre, venues de Claye-Souilly et de communes de la grande couronne parisienne, venues dire qu'elles n'acceptaient plus de recevoir en décharge, en enfouissement, les déchets produits sur le cœur de l'agglomération parisienne. Là aussi, il faut savoir entendre cette revendication associative, nous l'avons déjà entendue et intégrée, puisque, année après année, nous diminuons, et c'est bien notre objectif, le niveau de la mise en enfouissement.

Dernière chose, sur cette question majeure pour nous tous, et pour nous en premier lieu, de la prévention et de la réduction des déchets : c'est évidemment un enjeu majeur, là-dessus, il n'y a pas photo. Simplement, nous sommes en situation de responsabilité. Honnêtement, moins il y aura de déchets, mieux on se portera. Aujourd'hui vous dire que nous raisonnons sur la perspective du zéro déchet, est un objectif parfaitement intéressant et sympa si j'ose dire, mais ce n'est pas aujourd'hui pour définir une politique publique un objectif crédible dans les 20 à 30 ans à venir.

J'ai eu l'occasion de le dire, bien que ce ne soit pas notre compétence, nous avons dès 2004, avant que le Grenelle de l'Environnement le rende obligatoire, élaboré et mis en place un plan de prévention des déchets. Il a marqué des résultats, quoi que vous en disiez nous y avons mis et nous y mettons des moyens importants. La preuve, cela nous a permis d'acter en 2008 une diminution de 5 % des déchets produits sur une agglomération, pourtant très dense et très dynamique, du point de vue économique.

Ce plan de prévention arrive bientôt à échéance, et nous devons engager, sans plus tarder la réflexion sur le nouveau plan de prévention des déchets du Sycotom, qui nous engagera avec de nouveaux objectifs sur les années à venir.

J'ai une proposition à formuler très simple et très claire. J'entends l'immense bonne volonté, l'immense ambition, que nous partageons peut-être avec le poids de la responsabilité, qui évite peut-être de s'emballer trop vite, mais en tout cas j'entends les propositions et la volonté des associations de participer à un travail concret, celui-là, au-delà des slogans, pour mettre en place des actions nouvelles. Je propose que les associations, qui le souhaitent, et la vôtre sera naturellement la bienvenue, puissent participer à un comité de pilotage du plan de prévention du Sycotom, afin que vous puissiez nous faire bénéficier de toutes les bonnes idées que vous avez déjà commencées à exprimer. Je ne dis pas cela de façon ironique, il y a effectivement des choses très intéressantes. Nous avons besoin de cet apport associatif, de la volonté que vous y mettez, elle est tout à fait utile. Donc, je vous propose à vous, comme à l'ensemble des associations qui voudront bien y contribuer, de rejoindre dans les prochaines semaines, le travail va démarrer au tout début de l'année prochaine, de rejoindre ce comité de pilotage et de nous aider à élaborer, mais dans un dialogue avec les acteurs, les communes, les professionnels, la région, et plus de façon désincarnée, le futur nouveau plan de prévention des déchets.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Un petit mot non pas sur le fond puisque nous n'avons pas d'avis, mais sur la forme. Pour informer la salle, j'ai assisté aux réunions du groupe de travail. Je peux vous dire que la tonalité des propos échangés n'était pas aussi enflammée que ceux que nous venons d'écouter.

Dans les débats publics, selon les lieux, selon les conditions et selon le moment où cela se passe, le ton peut quelquefois changer. Il est important que les gens s'écoutent, donnent leur avis et petit à petit et se forment leur opinion. Je tenais à le préciser, car il est important de comprendre ce qui se passe au moment où cela se passe.

Pascal BARDOU, Ivry I, membre du syndicat du personnel de la production et transport d'énergie de la région parisienne : M. Dagnaud a apporté quelques éléments assez intéressants par rapport à ce qui a été développé par Mme Annelaure Wittmann. Il me reste une question à poser à tous les gens qui ont constitué ce groupe de travail : Quelles propositions alternatives font-ils aujourd'hui par rapport à l'incinération pour traiter l'ensemble des déchets produits annuellement par les habitants concernés sur le territoire du bassin du gisement d'ordures ménagères ?

Je fais parti de ceux, et j'étais déjà intervenu dans ce sens lors de la première réunion, qui estime que le Sycotom se met en sous-capacité de pouvoir traiter l'ensemble des déchets qui seront encore produits en 2023 – 2043.

Cela m'interroge d'entendre qu'au premier semestre 2009, il y a 7 % de diminution. Il faut tenir compte des effets de la crise et de la période conjoncturelle pour pouvoir annoncer de tels chiffres. Je ne les ai vus nulle part. A un moment donné, nous devons arriver à travailler sur des faits et sur une réalité. On parle aujourd'hui d'ordures ménagères, mais pas de déchets industriels banals qu'il faut aussi traiter. Le gisement d'ordures ménagères ne se résume pas aux seuls déchets produits par les habitants.

Philippe MARZOLF : C'est pour l'instant ce que l'on traite à Ivry. Il n'y a pas de déchets industriels banals traités, le débat porte sur les déchets ménagers.

Pascal BARDOU : On parle de ceux-là, mais il faut rajouter tous les autres.

Philippe MARZOLF : Les déchets agricoles aussi.

Pascal BARDOU : C'est un sujet trop important, à mon avis, pour limiter la réflexion à l'atteinte d'un objectif de zéro déchets.

Philippe MARZOLF : Pour les propositions des associations, il y a d'autres cahiers d'acteurs, comme le vôtre et celui des Amis de la Terre. Laissez peut-être réagir Mme Wittmann.

Pascal BARDOU : Effectivement, mais il y a une réalité incontournable.

J'aimerais connaître la proposition définitive qui sort de ce groupe de travail pour pallier l'arrêt de l'incinération, puisque c'est en gros ce qui a été proposé.

Philippe MARZOLF : Le groupe de travail servait à ce que le Sycotom et le bureau d'études présentent des études réalisées, c'est pourquoi il en retire un avis qui vous a été présenté. Mme Wittmann, voulez-vous réagir, sans trop entrer dans la polémique bien sûr ?

Annelaure WITTMANN : Les amis de la Terre n'ont jamais prononcé le mot « zéro déchet », merci de ne pas nous caricaturer. L'argument sur Paris qui devrait se transformer en Naples est extrêmement agaçant, le problème de Naples est quand même lié à un problème de fond qui est la mafia. Vous pouvez construire 10 incinérateurs, tant que ce sera géré par la mafia, il y aura des déchets partout. Je ne sais pas pourquoi vous citez toujours cet exemple qui est très curieux.

Sur les évolutions démographiques, vous vous êtes basés sur les chiffres du SDRIF, qui est un document produit par la région Ile-de-France, la même région ayant déjà produit le PREDMA. Ce devrait être les mêmes chiffres. On a quand même constaté que le PREDMA prévoyait une évolution de la population de +7,2 % et que le Sycotom en prévoyait une de +9,25 %. Ne nous dites pas que vous êtes basés sur ses évolutions.

Par rapport à l'enfouissement, vous êtes le meilleur élève de la classe française, pourquoi pas. En termes d'incinération, je pense que vous êtes le plus mauvais.

Philippe MARZOLF : Mme Wittmann, je vous demandais de réagir par rapport à l'intervenant précédent et de ne pas relancer la polémique.

Annelaure WITTMANN : Je voulais juste dire que rapport à l'enfouissement, vous obtenez de bons résultats en matière de diminution de l'enfouissement, tout simplement car les mâchefers ne sont pas enfouis, ils sont disséminés dans la nature, cela se voit moins que dans une grosse décharge, mais ce n'est guère mieux.

Je constate que vous n'avez pas répondu à : pourquoi n'y a-t-il pas de scénario intégrant les objectifs de prévention et de tri ?, ni aux remarques sur le coût du projet.

Philippe MARZOLF : Mme Lejeune va répondre, même si la première réponse était un peu longue.

Laurence LEJEUNE : Je voudrais vraiment insister sur un point, pour éviter toute ambiguïté sur la population prise en compte. Nous n'avons absolument pas la prétention d'être plus compétents que l'INSEE. Je vous incite simplement à aller regarder sur le site, conformément à ce que nous avons mis dans la présentation faite le 22 septembre. Nous avons utilisé le modèle Omphale, qui donne des éléments sur la population, mais pas sur l'urbanisme. Force est de constater qu'il faut ajouter aux éléments de population l'évolution de l'urbanisme. Pour cela, nous avons à disposition le schéma directeur d'aménagement de la région Ile-de-France qui, vous n'êtes pas sans le savoir, préconise d'urbaniser plutôt la zone centrale ou la zone dense. C'est pourquoi nous n'avons pas la même cohérence que l'évolution de la population utilisée par la région sur un territoire plus vaste qu'est la région Ile-de-France. Nous l'avons expliqué le 22 septembre et je me permets de vous le redire.

Pour la prévention et les objectifs, nous avons pris exactement les objectifs du PREDMA de réduction des déchets ménagers et assimilés, qui sont dans le plan rejet du plan régional de -50 kilos par an et par habitant pour les déchets ménagers et assimilés. Nous l'avons affecté à nos ordures ménagères et à la collecte sélective, c'est exactement ce qui est écrit dans le projet de plan régional des déchets et assimilés.

Quant à la collecte sélective, nous sommes exactement en adéquation avec le projet de plan régional, puisque nous avons pris +16,2 kilos par an par habitant pour l'évolution de la collecte sélective, ce qui nous conduit à proposer un vaste projet d'investissement pour les futurs centres de tri.

Philippe MARZOLF : Mme Boux, qui est la « maîtresse » du PREDMA.

Catherine BOUX, Conseil Régional : Le PREDMA n'est pas mon plan, ni celui de la région. Sur le plan régional, qui a été élaboré effectivement avec l'ensemble des acteurs, y compris les associations qui étaient présentes à l'ensemble des groupes, je ne réagirai pas sur l'avis qui a été donné par Mme Wittmann, mais plus en témoignage au fait d'avoir participé au groupe de travail sur la partie gisement.

Certains pourront l'interpréter comme une incompréhension de l'évolution, que ce soit en termes de population ou de la production du gisement à un horizon 2023 ou 2043, quand on est sur 2023, on est plus sur une projection dans une sphère qui est bien lointaine. On s'est rendu compte aussi, et cela nous a été précisé notamment par le Credoc, que les méthodes de projection à un horizon aussi lointain n'étaient pas les mêmes. Il ne faut pas s'appuyer sur des tendances. C'est ce que j'ai noté en termes de méthode et j'ai beaucoup appris.

La façon dont se sont déroulés les travaux a montré un éclairage important sur l'utilisation des chiffres, que ce soit des chiffres de constat ou des chiffres de projection, nous avons eu de longues discussions sur ces sujets : quelle population prend-on ? Quel type d'habitat ? Quelle superficie ? Quel périmètre ? Qu'est-ce qu'un taux de valorisation ?

Quand on fait référence systématiquement au PREDMA, bien sûr que nous en sommes fiers, puisque il a été élaboré par tous, c'est effectivement normal qu'il devienne un document de référence. En même temps, nous sommes bien sur un plan régional et toutes les données qui sont indiquées (pourcentages, ratios par habitant) le sont au niveau régional. Là, nous sommes sur un bassin versant, et tous les bassins versants sont particuliers, mais lorsqu'il s'agit de populations et de toutes performances de collectes sélectives on peut dire que l'on est sur un bassin très particulier.

L'ensemble du Sycotom se trouve sur une zone dense qui a ses particularités et qui en termes de gestion de déchets, sur certains aspects, en tout cas pour ce qui concerne les performances de collecte par exemple, pose des difficultés au lieu d'être un élément facilitateur. C'est un point important dont il faut tenir compte. Si l'on continue à se baser sur les moyennes les plus intéressantes en Ile-de-France, car il y a des territoires qui sont très bons et qui dépassent même les moyennes nationales, on risque de se tromper en termes de projection, car on aura une mauvaise vision.

Sur les aspects de prévention, de la même façon que sur les taux de valorisation, nous avons effectivement affiché et démontré la faisabilité d'atteindre une diminution de 50 kilos par habitant à l'horizon 2019. De quelle façon est-on arrivé à cette diminution de 50 kilos ? C'est en identifiant des gisements d'évitement. Le plus gros gisement d'évitement, ce sont les déchets végétaux. Quand je parlais de particularités du territoire, là effectivement les déchets végétaux par habitant sur le territoire du Sycotom ou sur le bassin versant plus particulièrement d'Ivry, le gisement initial est moindre qu'en Seine-et-Marne ou dans le Val-d'Oise Ou dans l'Essonne, dont le gisement d'évitement est moindre.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de déchets végétaux que nous n'allons pas faire de prévention, mais ce sera sur d'autres flux avec d'autres difficultés, d'autres moyens à mettre en œuvre.

Dans ce groupe de travail, ce sont surtout ces éléments qui ont été rappelés et qui ont permis à chaque fois de bien recadrer la méthode et de donner de la méthode à chacun.

Philippe MARZOLF : Le groupe de travail n'était pas là pour aboutir à une proposition ou un avis global mais pour une meilleure compréhension. Une dernière intervention avant de passer à la deuxième partie.

Claude BASCOMPTE, les Amis de la Terre : Je voudrais remercier M. Dagnaud de nous inviter à participer à un plan du Sycotom, mais je voudrais lui rappeler que la Ville de Paris a un plan de prévention, que nous considérons comme un plan de prévention de qualité. D'ailleurs, nous avons rencontré M. Dagnaud au mois de mai pour lui faire part de nos attentes en la matière et le peu d'empressement à mettre ce plan de prévention. C'est bien de faire un plan, mais encore faut-il le mettre en œuvre.

Nous comptons, surtout sur le plan de Paris d'ailleurs, que l'on change de braquer et que l'on mette en œuvre ce plan de prévention.

François DAGNAUD : Venez nous aider.

Philippe MARZOLF : C'est un appel auquel il a été répondu !

Jorge ADAMCZEWSKI, les Amis de la Terre : Cet appel du Sycotom m'intéresse. J'aimerais bien entendre le point de vue du Sycotom sur : quel pétrole en 2043 pour produire le plastique qui sera brûlé dans cette usine ? Les syndicats qui appellent à plus d'incinération et qui considèrent que le projet du Sycotom ne porte pas assez sur l'incinération, devront reconnaître que le monde de 2043 ne sera pas le monde d'aujourd'hui. Indépendamment de toute volonté écologique, on ne sera plus dans un monde jetable, car on n'aura plus les ressources pour produire toutes les choses que l'on jette et que l'on brûle aujourd'hui.

Les projections qui ont été utilisées pour la conception de ce projet se sont basées sur une faible évolution du monde. Le monde va évoluer massivement avec la fin du pétrole, avec les contraintes écologiques. Tout cela va amener naturellement une diminution extrêmement importante des déchets.

Philippe MARZOLF : Merci pour cet avis prospectif. Je vous propose de passer à la deuxième partie de la soirée.

DEUXIEME PARTIE : INTERET COMPARE DES OPTIONS MISES EN EVIDENCE DANS LES ETUDES DE DEFINITION

QUELS SONT LES DIFFERENTES TECHNOLOGIES ET EQUIPEMENTS PROPOSES DANS LE CADRE DES TROIS ETUDES DE DEFINITION ? QUELLES SONT LES PERFORMANCES COMPAREES DE CHAQUE OPTION ?

Didier FOURNET : Je vais vous présenter les résultats des études de faisabilité, qui ont été remises par les équipes, les performances qui ont été indiquées dans plusieurs pages du mémo, que nous allons balayer plus en détail dans cette présentation.

En éléments d'introduction par rapport aux études de faisabilité, un rappel sur le fait que les objectifs de ces études étaient multiples :

Opérer un tournant dans la conception du traitement des ordures ménagères dans le but d'intégrer des nouvelles technologies, des avancées technologiques, notamment dans le tri des déchets, de sélectionner et traiter par nature ces déchets.

Un autre objectif important des études, assez structurant : reconsidérer la place d'un tel centre de traitement de déchets au cœur de la ville dans un secteur en pleine évolution.

Les études avaient donc pour but de fournir des éléments au Sycotom pour mûrir le projet, et par la suite (ce qui est le cas aujourd'hui) le soumettre au débat public. Elles n'avaient pas pour objectif de faire un choix en fonction des projets qui nous ont été remis, mais uniquement de montrer la faisabilité au regard de l'ensemble des objectifs très nombreux que l'on s'est fixés dans ce programme, à la fois objectifs urbains forts, objectifs techniques aussi très ambitieux, le transport alternatif à développer, dans une continuité de services la plus importante possible à maintenir et sur un terrain qui est ce qu'il est, qui est assez réduit.

La démarche suivie pour ces études :

Définir des équipes début 2007. Trois équipes ont été retenues, l'équipe Bonnard et Gardel, l'équipe Girus et l'équipe Bérin. Ce sont des équipes pluridisciplinaires, ce tableau montre le nom des mandataires des équipes. Bien sûr, ces équipes étaient constituées d'ingénieurs industriels mais également d'urbanistes, d'architectes, d'architectes paysagistes, donc de toutes les spécialités nécessaires pour réfléchir à toutes les composantes de ce programme.

Cette étude a comporté deux grandes phases, une phase collective qui a été un rassemblement de l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les services techniques des villes d'Ivry et de Paris, la région, le département, les services de l'État, les services spécialisés dans les transports alternatifs (RFF, port autonome). Tout cela a fait l'objet d'une série d'ateliers thématiques où l'on a regroupé tous ces services avec toutes les équipes pour discuter point à point de tous les thèmes que sont l'aspect technique du projet (traitement de déchets), l'aspect transports alternatifs, l'aspect urbain, l'aspect maintenance exploitation des sites, pour arriver en fin de cette phase collective en octobre 2007 à des rédactions de programmes faites par chacune des équipes. Elles ont permis d'alimenter un programme final que le Sycotom a mis sur pied, et qui a donné lieu donc à ce programme définitif produit tout début 2008, donné à chacune des équipes qui ont pu de leur côté produire leur étude de faisabilité séparément, avec leurs propres solutions. Elles ont eu huit mois (de Janvier à septembre 2008) et ont remis leurs études en septembre.

Toute cette phase a été jalonnée de comités techniques rassemblant les directeurs de services des différentes collectivités et institutions qui nous entouraient, et de comités de pilotage rassemblant les élus, les associations et certaines d'entre elles sont ici présentes, pour au fur et à mesure de l'évolution des réflexions valider et suivre l'avancement de l'étude.

Les principes généraux du programme, sur lesquels je ne vais pas m'attarder trop longtemps :

Les principes de dimensionnement que nous avons vus, les 600 000 t de déchets par an avec les 490 000 t de déchets collectés sur le bassin versant et les 110 000 t de déchets non recyclés combustibles issus de Romainville et Blanc-Mesnil, ce qui correspond par rapport à la situation actuelle à une réduction de 20 % de capacité et de 50 % de la capacité d'incinération maximum .

Il a été demandé dans ce programme, et vous avez le schéma de base où les chiffres imposés aux équipes étaient les produits entrants (490 000 t) du bassin versant et 110 000 t de FCR, et un maximum d'incinération (350 000 t) avec l'idée de trier mécaniquement, avec ce saut technologique, l'ensemble des 490 000 t dans les quatre fractions que sont la matière recyclable, la fraction organique méthanisable, la fraction non valorisable par ces deux premières filières mais qui a un intérêt combustible, et enfin la fraction non valorisable par aucune des trois premières filières à mettre en enfouissement.

Les étapes de procédés de traitement :

La première étape essentielle (cœur du système) : le tri mécanique des déchets, c'est là où il faut être particulièrement vigilant et nous l'avons entendu notamment lors des réunions précédentes sur le tri mécano biologique, notamment avec les réflexions que l'Ademe nous a apportées et les constats que nous pouvons faire autour de nous : le tri mécano biologique est le cœur du système. Chaque équipe à proposer des solutions différentes, mais assez complexes et assez complètes pour arriver à bien sélectionner chaque fraction et les orienter dans les bonnes filières.

Pour résumer, la solution de Bonnard et Gardel : une fraction recyclée recherchée par des méthodes de tri notamment optiques et magnétiques pour les ferreux, les plastiques et les cartons, un tri plus poussé en période estivale, à savoir que la solution de Bonnard et Gardel consistait à dire qu'en période estivale, on a moins besoin d'énergie vapeur et on peut sortir plus de plastique et de carton, et en sortir moins en hiver. Donc, ce serait un tri saisonnier des matières recyclables. Cette technologie séparerait une fraction inférieure à 90 mm, pré-affinée et méthanisée, et une fraction supérieure à 90 mm qui subit un tri optique saisonnier et un tri magnétique permanent, un tri optique pour recycler la matière plastique et le carton en saisonnier, le reste allant en incinération. Dans les systèmes de tri, on sort aux différentes étapes des parties refus, des inertes, des produits lourds qui sont envoyés en enfouissement.

Concernant Girus, la fraction recyclée proposée par cette équipe se limite à des ferreux et des plastiques, il n'y a pas la fraction de carton. Dans cette proposition, il n'y avait pas de saisonnalité du tri.

Enfin, une technologie un peu spécifique pour cette équipe. Dans le cœur du système a été installée une presse haute pression, pour sortir à la fois une fraction combustible spécifique qui est très sèche et qui peut être granulée de façon assez précise pour être incinérée par des techniques d'incinération particulière, et sortir de cette presse haute pression fonctionnant à peu près à 1000 bars un jus organique qui pourra être envoyé en méthanisation.

En termes de séparation, des fractions inférieures à 70 mm. La séparation est faite en deux flux, un flux inférieur à 20 mm produisant une fraction dite brute, méthanisée spécifiquement et une fraction dite propre, 20 à 70 mm, qui fera l'objet d'une production de compost.

Enfin, pour le Bérin, toujours sur le tri mécanique : une fraction recyclée constituée de ferreux, de plastiques également, un tri plus poussé des plastiques en été avec un stock tampon pour l'incinération afin de pouvoir atteindre une certaine production d'énergie en hiver.

En termes de technologie, on est sur des techniques de tri différentes mais également similaires, de celles de Varennes-Jarcy ou Romainville, avec des bioréacteurs, des tubes de fermentation mais tout un système de séparation granulométrique, des produits en amont, de séparation optique pour arriver au plastique, donc complémentaires par rapport à ce qui a été fait dans ces installations.

Bilan matière de tri mécanique : on retrouve ici à partir d'un entrant de 490 000 t par an la séparation dans ces quatre fractions par équipe.

Pour la méthanisation, la valeur varie entre 170 000 t et 185 000 t, une incinération à peu près équivalente pour tout le monde. Les particularités portent sur le taux de valorisation matière et le taux de refus du tri mécanique. On voit qu'il y a un taux de refus de 19 000 t à 65 000 t dans ce tableau.

On verra plus loin dans le cadre du groupement qui arrive à un taux de refus sur ce tri mécanique le plus bas, il y a un refus supplémentaire produit hors site et s'ajoute à ces 19 000 t. On enverra le bilan tout à l'heure. Cela remet les bilans de façon plus homogène.

Quant au taux de valorisation matière, ils s'échelonnent entre 15 000 t et 47 000 t (valorisation matière maximale). Là, nous sommes sur une valorisation matière pour tous les projets (plastiques et cartons), en mélange dans les ordures ménagères résiduelles, on n'a pas d'exemple aujourd'hui démontré de filières de valorisation de ces produits. Pour l'instant, nous n'avons pas une vision claire de cette valorisation.

Par ailleurs, concernant la valorisation des plastiques issus de ces tris, on pense que les plastiques doivent être triés au niveau des habitants plutôt que d'être triés dans les machines. Effectivement, ce sont deux techniques de tri qui génèrent des équipements importants (tri optique assez important), dont la finalité n'est pas forcément évidente à aboutir.

Par contre, sur les métaux ferreux et non-ferreux, il y a un réel intérêt sur l'ensemble des équipes, autour de 12 000 t de ferreux et de non-ferreux, qui peuvent être triés au travers des déchets en mélange.

Après le tri mécanique et la valorisation matière, la partie méthanisation où les principes sont à peu près similaires, je ne vais pas m'étendre trop sur ce détail technique. En gros, il y a une étape commune qui est une digestion dans plusieurs méthaniseurs. Ces derniers varient suivant les équipes, il y a de cinq à sept digesteurs en fonction des équipes.

Pour le digestat, il y a trois filières possibles de valorisation sur site différentes. Une solution consiste à faire un compostage dans une unité externe, c'est-à-dire que le digestat sortant des méthaniseurs est déshydraté et n'est pas traité sur place, il est exporté vers une

solution externe. C'est la solution de B & G.

Une solution intermédiaire est proposée par Girus d'un pré-compostage sur place dans des tunnels de compostage pour prématurer les produits, mais il y a une maturation finale hors site.

Enfin, la solution du groupement Bérin propose un compostage en totalité sur place.

Les trois équipes proposent au final de produire un compost à la norme NFU 44-051, celle permettant de faire du compost un produit.

Les bilans matières : 85 000 t à 110 000 t entrant dans le méthaniseur et un compost produit, soit sur site soit hors site, variant entre 118 000 t pour B & G et 90 000 t pour le groupement Bérin.

Sur la solution B & G, il y a une installation plus conséquente hors site à prévoir, nécessitant un affinage du compost et qui génère un refus de 35 000 t sur le site extérieur, qui s'ajoutera aux 19 000 t indiquées en production sur site.

Philippe MARZOLF : Ce site n'a pas déjà été déterminé ou y a-t-il des idées ? C'est à combien de kilomètres de Paris ? C'est transporté comment ?

Didier FOURNET : Non, il n'y avait pas de localisation du site. L'idée des équipes était de localiser au plus près du besoin et plutôt raccorder sur un réseau alternatif à la route, puisque l'idée consiste à évacuer par le fleuve ou par le fer. On pourra leur demander plus précisément tout à l'heure.

La proposition de Girus comporte une particularité, les 180 000 t qui rentrent dans la méthanisation sont séparées en deux sous-flux, un flux dit brut et un flux dit propre. La partie entrant dans la partie brute représente 55 000 t et 125 000 t allaient dans le flux propre. Donc, il y a une mise en décharge d'un digestat brut, pollué notamment par des petits éléments dans cette fraction 0 – 20 mm (polluant visuel que sont les verres et les plastiques), Qu'ils n'ont pas cherché à trier. Donc, c'est un produit qui ne respecterait pas la norme compostée et qui serait donc envoyé en décharge après une pré-maturation sur site.

Donc, il y a une mise en décharge de 43 000 t de digestats dits bruts dans ce projet.

Sur l'unité d'incinération, toutes les équipes sont arrivées bon an mal an à ce bilan de 350 000 t de déchets non recyclés combustibles, dont les 110 000 t provenant de Romainville et Blanc-Mesnil, avec deux groupes fours chaudières pour chaque équipe. Une particularité pour l'équipe Girus, qui a deux technologies différentes, un four à grille et un four à diffuser adapté aux combustibles spécifiques qu'ils produisent par le biais de la presse haute pression.

Le bilan de l'unité d'incinération figure juste en dessous, avec la production de mâchefers qui en découle et la production de cendres captées à la fois sur les chaudières et dans le traitement des fumées.

Pour la valorisation énergétique (le chauffage urbain), dans toutes les propositions, il a été démontré que l'on pouvait arriver aux 100 000 logements chauffés par le biais de l'énergie, valorisé à partir du traitement des déchets sur ce site.

Un objectif était donné d'alimenter un nombre de bennes de la Ville de Paris et de la ville d'Ivry de 85 véhicules. Là aussi, les équipes l'ont validé.

Une énergie électrique est produite sur le site. Elle assure à la fois les besoins internes des consommations propres du site pour son fonctionnement, et permet également les ventes d'un excédent.

Enfin, la production d'un biogaz disponible qui peut faire l'objet de plusieurs voies de valorisation, soit vapeur, soit électrique, soit injection dans le réseau.

Voilà le bilan énergétique sur ces quatre filières énergétiques que sont le chauffage urbain, le gaz carburant, l'électricité et le biogaz.

En synthèse des bilans matière des trois études, nous vous avons redonné les chiffres de l'ensemble des filières de traitement pour chacune des équipes, avec en bas de tableau la revue des taux de refus pour chaque équipe, qui s'échelonnent entre 54 000 t si l'on prend les tonnes de refus hors site de BG à 100 000 t pour l'équipe Girus, qui produisent un digestat brut mis en décharge.

Pour la maîtrise des impacts de l'installation, toutes les équipes ont proposé des traitements de fumée permettant d'atteindre les seuils évoqués précédemment, par des techniques complémentaires qui sont associées : électro-filtres pour capter les cendres volantes, filtres à manche pour capter les polluants acides, les métaux lourds et les dioxines, et des lits de catalyseurs pour capter les dioxydes d'azote, en complément également les dioxines. Toutes les équipes ont proposé à peu près les mêmes schémas, à quelques variantes près pour traiter les fumées et arriver aux seuils de rejets vus précédemment.

Nous avons également parlé lors de réunions précédentes du panache. Certains proposaient de le supprimer par des techniques, notamment de refroidissement et condensation des fumées.

Enfin, le contrôle des émissions sur le site est prévu par les équipes par des systèmes de contrôle en continu dans les cheminées, comme c'est le cas aujourd'hui et comme cela peut être poursuivi par la suite.

La surveillance de l'installation au voisinage, telle que le prévoit la réglementation également. Bien sûr aussi un système de surveillance rapporté dans le contrôle commande de l'installation pour que l'exploitant puisse avoir en permanence le regard sur ces émissions et adapter l'installation en fonction des émissions.

Pour la maîtrise d'émissions olfactives, là aussi des systèmes équivalents en fonction des équipes.

Isolation de tous les bâtiments, mise en dépression de ces bâtiments avec des systèmes de ventilation très poussés, permettant de ventiler l'ensemble des locaux, notamment des locaux qui dégagent particulièrement des odeurs, au niveau des tris et la production de composts.

Un traitement de l'air avec des doubles systèmes de secours : traitement de l'air par lavage de l'air (lavage acide et basic) complémenté pour certains par des biofiltres. Donc, des technologies tout à fait connues aujourd'hui permettant d'abattre les niveaux d'odeurs et les rejets en cheminée de l'air traités.

Un contrôle et une détection des odeurs par des systèmes de nez électroniques prévus sur les sites, mais aussi en exploitation, puisqu'il y avait tout un volet exploitation à décliner, des systèmes de contrôle et de management environnemental des exploitants pour que la sensibilisation soit faite à tous les niveaux dans des systèmes intégrés.

Pour la maîtrise des nuisances sonores, là aussi, plusieurs axes ont été développés. Il y avait déjà le fait que le trafic local ait largement diminué sur le site par rapport à aujourd'hui, car les capacités de traitement sont très réduites. La réduction de trafic porte sur 28 % par rapport à maintenant, ce qui correspond à peu près à 40 000 camions par an en moins sur le site d'Ivry.

Bien sûr, les bennes circulent dans des bâtiments fermés. Le traitement acoustique se fait par l'installation de machines les moins bruyantes possibles et l'installation de capotage sur les machines pouvant être bruyantes, et par le traitement des murs, des façades, des couvertures spécifiquement par des matériaux type acoustique ou végétalisation des toitures.

Enfin, il y a toute une rubrique sur le traitement des rejets liquides, qui là aussi permet de fonctionner en recyclage interne. L'eau de pluie est également recyclée au sein de l'usine.

Philippe MARZOLF : Vous aviez 20 minutes.

Didier FOURNET : Je termine, le volet urbain sera développé lors d'une prochaine réunion, c'était une dimension assez structurante de la réflexion des équipes. Elle devait intégrer un équipement urbain au sein d'un quartier en grande évolution. Quelques vues de ces résultats sont projetées.

On a vu des volumétries très différentes proposées, des profondeurs d'ouvrage très différentes, avec des espaces verts plus ou moins importants et des parcours pédagogiques. Nous avons insisté sur l'aspect ouverture au public et parcours pédagogique dans le centre.

Transports alternatifs : là aussi, des solutions très abouties à la fois côté Seine avec un tunnel qui relierait l'usine à la Seine. Aujourd'hui, les mâchefers sont évacués à la Seine via un camion qui fait un petit trajet extérieur. Là, l'idée est d'avoir des tunnels permettant de relier l'usine à la Seine en site propre et un embranchement ferroviaire par ailleurs pour avoir une réversibilité des possibilités de transports alternatifs à la route.

Pour conclure, les enseignements que l'on peut tirer de ces trois études de faisabilité :

- Le projet, avec tous les aspects, les contraintes, les hypothèses pris en compte et intégrés dans ce projet, est faisable au vu des résultats de ces trois études.
- Ces études ont montré que l'on pouvait concilier à la fois ce recyclage poussé organique et matière, la diminution des quantités incinérées assez importante mais aussi la satisfaction des besoins locaux en chaleur.
- Le compostage sur place était possible, mais il induisait la construction de volumes supplémentaires. Toutes les équipes ne l'ont pas proposée. Cela génère des volumes importants à créer.

- La continuité de service peut être assurée moyennant un chantier qu'il faut faire en deux grandes étapes, d'abord construire prioritairement la partie incinération dans un premier temps pour un peu plus tard arriver au tri et à la méthanisation en 2023.

Philippe MARZOLF : J'aurais une question de compréhension, dans votre premier tableau sur le premier schéma, il y avait seulement trois chiffres : le gisement de 490 000 t, 110 000 t de FCR de Romainville et 350 000 t. Était-ce les chiffres que vous avez donnés aux équipes pour travailler ?

Dans un autre transparent, vous avez dit que les trois équipes étaient arrivées aux mêmes quantités de déchets incinérés. Quels étaient les chiffres de départ ?

Didier FOURNET : C'était effectivement ceux-là.

Philippe MARZOLF : L'incinération était déterminée à 350 000 t ? C'est ce que l'on retrouve dans le tableau des trois équipes.

Didier FOURNET : Pas du tout, elle était déterminée en maximum à 350 000 t.

Philippe MARZOLF : Mais ils sont tous arrivés à 350 000 t.

Didier FOURNET : En développant les systèmes de tri qu'ils ont mis en place, ils sont arrivés à ces 350 000 t, mais ce n'était pas un objectif en soi. Il fallait aller chercher les matières qui avaient un intérêt à être incinérées, mais pas d'en ajouter pour le plaisir. Il fallait caler au mieux la répartition de ces gisements, ils partaient d'une même hypothèse de composition de déchets, en triant derrière, il y a de fortes chances de se retrouver au même résultat. Idem pour la méthanisation, il n'y a pas une grande variation.

Philippe MARZOLF : Pour Romainville, les résultats étaient différents de ceux escomptés à Ivry.

Didier FOURNET : Tout à fait, mais à Romainville l'objectif ne consiste pas à réduire particulièrement le stockage et aller chercher le maximum de fraction combustible pour arriver à mieux répartir la fraction combustible et la fraction à enfouir. C'était vraiment l'un des objectifs importants que chaque équipe a essayé de viser.

Philippe MARZOLF : Avez-vous des questions de compréhension sur la présentation de ces trois techniques différentes avec des résultats différents, vous avez vu les tableaux.

Jane NOPPE, Ivry : Dans le bilan énergie, vous exprimez la vapeur en tonnes et nous avons beaucoup de difficultés à le comparer avec les mégawatts-heure du biogaz et la valorisation énergétique actuelle. Si vous aviez des chiffres en mégawatts-heure, cela permettrait la comparaison.

Didier FOURNET : Dans le tableau du dossier du maître d'ouvrage, des chiffres en tonnes de vapeur ont été mentionnés. Pour vous donner l'équivalence par rapport à aujourd'hui, nous sommes à la même quantité de vapeur. Les 100 000 équivalents logements indiqués correspondent à la production énergétique actuelle de l'usine. L'une des questions que nous nous sommes posés à l'époque : en se donnant comme talon les 350 000 t d'incinération, quelle était la production possible d'énergie par l'incinération ?

Effectivement, les équipes ont essayé d'optimiser au mieux ce bilan énergétique et sont arrivées à un résultat tout à fait similaire.

Un tableau à la page 76 du dossier du maître d'ouvrage montre les quantités de vapeur en sortie de chaudière et vendues à la CPCU. Il sera possible de vendre 1,230 million de tonnes. Ce sont les mêmes chiffres de vapeur pour les trois équipes, et c'est à quelque chose près la production de l'usine. Si vous reprenez les dossiers d'information du public, disponibles sur le site notamment de la TIRU, vous avez la quantité de vapeur qui est vendue.

Philippe MARZOLF : Plus tard, ce sera la même quantité de vapeur qui sera produite ?

Didier FOURNET : Tout à fait.

Jane NOPPE : Ainsi, cela fait huit ou dix fois plus en énergie pour la vapeur que par rapport aux quantités du biogaz ? Est-ce l'ordre de grandeur ?

Didier FOURNET : Ce doit être cela effectivement.

Michel LOPEZ, les Amis de la Terre : Je voudrais connaître la durée du contrat qui lie la CPCU ou la TIRU au Sycotm.

Laurence LEJEUNE : Le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Michel LOPEZ : C'est quand même une contrainte dans votre dossier. On voit que tout est fait pour produire la vapeur nécessaire pour fournir la CPCU.

Didier FOURNET : Ce n'était pas l'exercice. On ne va pas incinérer pour produire de la chaleur aux petits oiseaux. Si l'on incinère, autant récupérer l'énergie. L'intérêt de cette installation aujourd'hui est d'alimenter un réseau de chauffage urbain (CPCU). On pourrait produire de l'énergie pour d'autres prestataires, il se trouve que la CPCU est un acteur qui a besoin d'énergie. Par ce projet, on peut continuer à assurer ce besoin local d'énergie, correspondant à 100 000 équivalents logements, qui irriguent le secteur proche d'Ivry. Autant produire cette énergie sous forme d'une vapeur qui est utilisable par un prestataire, qui est la CPCU aujourd'hui.

Michel LOPEZ : Pour la communauté, il existe d'autres moyens d'assurer le confort climatique des logements et des bureaux que de consommer des énergies fossiles ou incinérer des déchets. Il y a d'autres dispositifs constructifs qui apparaissent et qui sont de mieux en mieux maîtrisés. La collectivité pourrait investir dans ces constructions bioclimatiques ou la mise en œuvre d'énergies renouvelables locales sur chaque bâtiment au lieu d'essayer de brûler du pétrole ou des déchets pour chauffer ou rafraîchir des locaux.

Didier FOURNET : Votre idée n'est pas incompatible avec celle de produire de l'énergie à partir de ces déchets. Effectivement, l'amélioration de l'habitat est un objectif en soi qu'il faut atteindre. La CPCU a des objectifs de développer son réseau aussi de son côté pour alimenter d'autres besoins locaux. Je pense que nous sommes loin d'alimenter avec cette énergie l'ensemble des besoins énergétiques locaux. Il y aura toujours un besoin énergétique, avant d'améliorer tout l'habitat francilien. Cette énergie-là est fatale, autant l'utiliser pour un besoin local d'énergie qui subsistera a priori sur le long terme.

Philippe MARZOLF : Des réactions ?

Claude BASCOMPTE : J'ai peut-être raté quelque chose, mais je n'ai pas vu d'analyse économique du projet : ce que cela coûterait, ce que cela rapporterait.

Philippe MARZOLF : C'est la réunion de fin novembre

Claude BASCOMPTE : On découple les sujets.

Philippe MARZOLF : Non, mais il est déjà 22h30 et nous n'avons pas terminé la deuxième partie. Le transport et l'intégration urbaine n'étaient pas non plus prévus ce soir. Mais, si vous voulez juste une information sur le coût, une brève réponse peut être apportée, mais on ne va pas décortiquer ce projet ce soir.

Didier FOURNET : Sur les coûts d'investissement, nous avons donné des chiffres dans le dossier du maître d'ouvrage. Nous sommes sur les résultats des études qui nous ont été remises entre 737 et 787 millions d'euros hors taxes.

Michel LOPEZ : Une question de clarification, vous avez parlé dans votre intervention de tri plus ou moins poussé en fonction du besoin en vapeur et en chaleur, je voulais savoir quelle était votre variable d'ajustement et que sacrifiez-vous quand vous devez brûler et faire de la chaleur ?

Philippe MARZOLF : Le tri poussé en saison estivale ?

Didier FOURNET : Une équipe a proposé de faire un tri saisonnier, à savoir de pousser le tri des matières que sont les plastiques encore présents dans les ordures ménagères résiduelles, et notamment les cartons en été. Effectivement, en été, le besoin en vapeur est moindre. Donc, la CPCU, prestataire qui récupère la vapeur, appelle beaucoup moins de vapeur en été, il n'y a pas besoin de chauffage mais d'eau chaude sanitaire.

L'équipe Bonnard et Gardel a prévu ce système d'arrêter ou de faire fonctionner le tri de ces matériaux contenus dans les poubelles. Je vous ai dit malgré tout que ce tri permettait de sortir des produits, dont nous n'avons pas de visibilité sur leur valorisation. Il n'y a pas de filières connues de valorisation de produits en mélange (plastiques ou cartons) dans des ordures ménagères qui seraient souillées par d'autres produits.

Encore une fois, la meilleure façon de faire, c'est certainement de trier en amont, faire le tri au niveau de l'habitant plutôt que d'aller trier par ces machines avec un résultat qui, pour nous, n'est pas évident, ni lisible, en tout cas en termes de valorisation matière. Contrairement aux métaux ferreux et non ferreux, des filières existent pour les récupérer.

Pascal BARDOU : Je voulais apporter une précision supplémentaire. Il faut savoir que la vapeur produite par l'incinération permet à la CPCU de ne pas faire tourner ses installations qui elles sont notamment alimentées par du fioul. C'est aussi l'un des intérêts de fournir de la vapeur par le biais de l'incinération à la CPCU.

Annelaure WITTMANN : Je voudrais juste bien comprendre, en été on pourrait davantage recycler nos déchets car on n'a pas besoin de produire de chauffage puisqu'il fait chaud en été. Actuellement, vous produisez de la vapeur pour le chauffage, même en été, alors que l'on n'en a pas besoin ?

Didier FOURNET : Actuellement, effectivement, nous produisons de la vapeur qui passe dans un turboalternateur qui la transforme en électricité. En été, on turbine la vapeur et on en fait de l'électricité.

Annelaure WITTMANN : Vous avez quand même dit qu'il y avait moins besoin d'électricité en été.

Philippe MARZOLF : De vapeur.

Didier FOURNET : De vapeur pour le chauffage des habitants.

Philippe MARZOLF : L'été, il y a moins besoin de vapeur à la CPCU. Donc, ils transforment la vapeur produite par l'incinération en électricité qui est ensuite envoyée dans le réseau EDF.

Chantal DUCHENE : Une question de compréhension justement sur la saisonnalité. Sur les différents procédés, on nous explique que l'on trie plus ou moins les plastiques selon la saison.

Quand on trie plus, qu'en fait-on ? Pouvez-vous me réexpliquer ce point, car quelque chose m'échappe.

Didier FOURNET : Ce n'est pas équivalent pour toutes les équipes dans les projets que nous avons reçus. Certaines équipes en font une valorisation, donc un recyclage vers des repreneurs, et j'attire l'attention ne sachant vers quel repreneur, nous n'avons pas cette lisibilité.

Pour une autre équipe (Bérim), un stock malgré tout est fait de ces plastiques pour les incinérer et pouvoir produire potentiellement si l'énergie est demandée en hiver pour atteindre les 100 000 équivalents logements donnés.

Philippe MARZOLF : Peut-être que le bureau d'études pourra apporter une précision.

Thomas BELOTTI, Bérim : Juste une précision sur les fameux plastiques qui sont isolés en vue d'être incinérés plutôt l'hiver, il ne s'agit pas de plastiques valorisables en tant que matériau, on parle bien de résidus de plastique en mélange. D'ailleurs, il y a autre chose que du plastique, même si c'est à dominante de plastique. C'est mis de côté l'été de façon à être brûlé prioritairement l'hiver, afin de fournir davantage de vapeur à des fins de chauffage. C'était l'idée du groupement.

Philippe MARZOLF : Ce n'est pas du tri poussé permettant de trouver des matériaux recyclables en grande quantité.

Thomas BELOTTI : Par ailleurs dans notre projet, on se propose d'isoler certaines formes de plastiques, des emballages de type corps creux, PET, PEHD, à des fins de valorisation de matériaux, indépendamment du reste.

Philippe MARZOLF : Je vous propose d'écouter Mme Anne Connan de l'association passerelle et Francis VERILLON TAM-TAM sur ces trois propositions.

Anne CONNAN, Association Passerelles : Je suis présidente de l'association Passerelles, association d'habitants du quartier d'Ivry Port nord, qui vivent directement en dessous des cheminées de la TIRU et j'interviens aussi au nom de la CLCV (association de consommateurs et du cadre de vie) que j'ai représentée au comité de pilotage.

Comité de pilotage

Les trois études de faisabilité dont il est question ici ont été initiées par le Sycotom fin juin 2006 pour vérifier si le projet était bien envisageable à Ivry.

Elles ont été réalisées avec un comité technique et au fur et à mesure de leur avancement elles ont été présentées à un comité de pilotage qui était composé d'une cinquantaine de membres, dont six membres d'associations de tendances diverses.

Un cahier des charges faussé par le maintien du chauffage urbain CPCU au niveau actuel

Lors de la première réunion du comité de pilotage en mars 2007, un cahier des charges sur la reconduction de l'usine de traitement des ordures ménagères a été présenté par M. Dagnaud, président du Sycotom. L'usine traiterait donc un tonnage de 600 000 t, dont 350 000 t en incinération et 250 000 t en méthanisation, pour une production de chaleur correspondant au maintien des capacités de chauffage urbain de 100 000 équivalents logements.

Il était aussi question de tri méthanisé, de suppression du panache, du développement du transport fluvial et de la voie ferrée. Mais, il était clair que la phrase clé était « production de chaleur pour le chauffage de 100 000 logements ». Et, la mairie d'Ivry d'ailleurs avait bien l'intention d'en obtenir sa part pour le nouveau quartier Gambetta.

Tout se passait donc comme si c'était le chiffre de 100 000 logements CPCU qui avaient dicté le tonnage des 350 000 t d'incinération et non une politique des déchets recherchant l'application des meilleures solutions de prévention, de tri et de recyclage.

Cette impression a d'ailleurs été confirmée par la suite à différentes reprises, lorsque face à la difficulté pour les équipes de maintenir les fameux 100 000 équivalents logements, M. Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine a demandé qu'on réexamine à la hausse la part de l'incinération. (C'était lors de la deuxième réunion du comité de pilotage) où lorsque a été envisagée la transformation de l'usine en centrale thermique brûlant de la biomasse ou des résidus de bois plus ou moins toxiques, au cas où les déchets viendraient à manquer, sous-entendu pour le chauffage urbain.

Le transfert des 110 000 t de déchets concentrés venant de Romainville et d'Aulnay-sous-Bois pour être incinérées à Ivry, apparaît aussi comme une manière de compléter un tonnage de déchets jugé insuffisant pour le chauffage urbain programmé.

Il faut rappeler que le Sycotom, syndicat de communes, a une mission de service public de traitement des déchets des communes adhérentes, mais que le chauffage urbain n'entre pas dans cette mission.

Faire dépendre le chauffage urbain de l'incinération a pour conséquence de :

- Justifier et pérenniser l'incinération, qui ne sera jamais une manière propre de traiter les déchets et qui est très fortement émettrice de gaz à effet de serre.
- Nuire aux avancées technologiques et écologiques en matière de chauffage des habitations et de leur isolation.

- Nuire au tri et au recyclage, puisque les déchets recyclables (papier, carton, plastique) sont aussi ceux qui ont un fort pouvoir calorifique et intéressent l'incinération.

Le cahier des charges au comité de pilotage

Aucun cahier des charges alternatif n'a été envisagé par le Sycdom, et le cahier des charges qui a été soumis aux trois bureaux d'études n'a jamais fait l'objet d'aucune information ou concertation en amont, en tout cas pas avec les associations présentes au comité de pilotage.

En tant qu'association locale du cadre de vie et de l'environnement, il nous était difficile de donner un avis technique sur les solutions industrielles proposées par les bureaux d'études.

Par contre, nous aurions pu donner notre avis sur la politique des déchets du Sycdom en amont du cahier des charges.

Nous aurions pu poser des questions sur les objectifs très médiocres du Sycdom en matière de prévention, de tri et de recyclage, sur la mise en conformité de cette politique avec la directive cadre européenne et le Grenelle de l'environnement.

L'accord du débat public

Aujourd'hui que le débat est organisé par la CPDP, et nous la remercions beaucoup pour la qualité des intervenants et des débats, il nous permet d'avoir beaucoup plus d'éléments en main pour pouvoir juger du projet. Il nous a permis de :

- Comprendre l'importance de la prévention, c'est-à-dire la réduction des déchets en amont de la collecte.
- Visiter différentes usines de traitement des ordures ménagères.
- Savoir que :
 - A Lille par exemple, on collecte séparément chez l'habitant les déchets de cuisine, les biodéchets, et que cela marche.
 - Des villes comme Paris, Rennes, Lorient, Montreuil, Fontenay-sous-Bois développent le compostage individuel et collectif en pied d'immeubles avec succès.
 - Que la redevance incitative, c'est-à-dire une taxe sur les ordures ménagères proportionnelle aux efforts de tri des habitants est un puissant levier pour faire maigrir sa poubelle.

Ceci nous a permis d'avoir connaissance d'exemples en France où des politiques municipales dynamiques ont d'ores et déjà permis de diviser par deux et parfois par quatre le tonnage des ordures ménagères résiduelles.

Avant même de donner un avis sur les technologies mises en œuvre par les trois études, nous contestons donc d'abord le cahier des charges qui est forcé par une volonté de maintenir au niveau actuel le chauffage urbain de la CPCU et qui n'a pas comporté d'hypothèses alternatives de prévention et de recyclage.

Elargissement géographique de la zone de collecte au 93 et principes de proximité

Nous contestons également le tonnage envisagé pour une deuxième raison : il est basé sur un élargissement géographique de la zone de collecte des déchets (comme l'a dit tout à l'heure Chantal Duchène) traités par incinération dans la future usine d'Ivry.

L'usine d'Ivry, dans le projet du maître d'ouvrage, incinèrerait après traitement de méthanisation non seulement les déchets collectés traditionnellement sur la zone de collecte d'Ivry soient 490 000 t, mais aussi l'équivalent de 400 000 t d'ordures ménagères résiduelles, venues de Romainville et Aulnay-sous-Bois sous forme des 110 000 t de déchets concentrés.

Cet élargissement du bassin versant d'Ivry va à l'encontre du principe de proximité, sur lequel se fondent le Grenelle de l'environnement et la directive cadre européenne pour la collecte et le traitement des déchets.

On ne voit pas pourquoi les habitants d'Ivry, qui ont déjà supporté pendant des dizaines d'années la pollution dangereuse de la plus grosse usine d'incinération d'Europe, mise aux normes dioxines le dernier jour de la dernière année, supporteraient maintenant non seulement les déchets du Val-de-Marne et de la moitié de Paris, mais aussi ceux de Seine-Saint-Denis.

Une étude alternative

Nous considérons aujourd'hui que le maître d'ouvrage doit faire une étude alternative pour déterminer le tonnage optimum de la future usine, en fonction d'objectifs de réduction des déchets venant du bassin versant d'Ivry, et ceci avant toute poursuite du projet.

Cette étude devra se fixer des objectifs de réduction très ambitieux, y compris le compostage et la collecte séparée des biodéchets, et être en accord avec les objectifs des politiques publiques.

Elle devra analyser les niveaux d'investissements respectifs, les répercussions sur le tonnage à traiter et les coûts à supporter par les collectivités et le contribuable dans les deux hypothèses suivantes :

D'un côté, une politique volontariste et persistante de prévention, tri et recyclage, qui emploierait tous les moyens connus à ce jour pour arriver en 10 ou 15 ans à une réduction très importante des déchets sur le bassin versant d'Ivry.

De l'autre côté, les coûts de la construction et de l'entretien d'une gigantesque usine, une méga usine, en plein cœur d'un nouveau quartier, combinant les nuisances de l'incinération et de la méthanisation.

Tant que cette étude n'aura pas été faite, aucune étude de faisabilité ne saurait être valide.

L'heure est à la réduction des déchets et au recyclage pour préserver les ressources et lutter contre le réchauffement climatique. Le Syctom se doit d'investir dans ce défi et mobiliser les communes adhérentes en leur proposant des objectifs, des idées et des solutions.

Cette diminution de nos déchets nous permettra de nous passer de l'incinération, ou au moins de réduire considérablement le tonnage et d'en programmer la fin.

(Applaudissements)

Philippe MARZOLF : M. VERILLON, faites votre intervention, ensuite nous ferons réagir le Syctom et nous prendrons les questions de la salle.

Francis VERILLON, Association TAM-TAM : TAM-TAM a une bonne convergence de vue avec les propos tenus ce soir par Mme Wittmann et Mme Connan. Je suis scientifique, dans le domaine de la chimie. Je connais un peu le domaine et les installations, car j'ai été salarié de TIRU en 1970 à Issy-les-Moulineaux et à Ivry. Cette année, j'ai visité le centre d'Ivry et celui de Varennes-Jarcy.

Je vais aborder le fait que le projet n'est pas une rénovation comme à Isseane, mais une transformation. Je vais insister sur le mode, en particulier le nouveau mode, celui que M. Fournet a appelé « le saut technologique ».

Ce sont les boussoles qui nous conduisent à trois principes :

Responsabilité : la meilleure façon de traiter un déchet est de ne pas le produire. Donc, les déchets ne doivent être considérés comme des énergies renouvelables.

Proximité : traiter localement ses déchets.

Précaution : ne pas avancer hâtivement une filière non éprouvée.

Sur les capacités :

Deux demandes :

- Limiter strictement le projet au bassin versant d'Ivry – Paris-XIII, qui est fait de 27 communes et ne pas recevoir l'apport d'autres sites correspondant à ces 110 000 t, dont nous avons beaucoup parlé. Ceci est très important : non à ces sites venus du nord-est.
- Privilégier des installations modulables pour les adapter aux besoins.

Sur les modes :

Deux technologies et sciences différentes :

La première étant l'incinération. Nous sommes les européens les mieux placés pour l'apprécier avec 40 ans d'expérience. Elle repose sur des réactions chimiques rapides de combustion entretenue par une flamme qui est visible, par un hublot, et on la voit.

Le deuxième étant la méthanisation, et plus précisément la chaîne tri – méthanisation – compostage, qui repose sur des réactions biochimiques qui sont lentes de fermentation

entretenues par des myriades de bactéries, absolument invisibles à l'œil nu. C'est une technique sur laquelle il y a pour l'instant peu de retour d'expérience en France. Est-ce acceptable en milieu urbain appelé à se densifier ?

A la lumière de la visite à Varennes-Jarcy, voici un aperçu des quatre étapes de la fermentation complète.

Avant tout, c'est l'étape zéro, comme au centre actuel, des bennes de collecte déchargent dans une fosse d'entrée les ordures ménagères résiduelles (OMR), tout ce que nous abandonnons dans les bacs à couvercle vert.

Etape un : seule la partie organique, dite fraction fermentescible résiduelle (FFR) serait méthanisée. En l'absence de tri à la source de nos déchets organiques qui sont les seuls qui n'ont pas vocation à diminuer, un tri mécano biologique (TMB) serait nécessaire dans l'usine. La fermentation commence dès cette première étape, et elle se poursuivra tout au long des autres (méthanisation, compostage, maturation). Ce tableau vous montre les données de base de chacune des étapes, c'est-à-dire sortie, durée, température et dispositif d'équipement.

On voit qu'il est nécessaire de chauffer pour atteindre les températures requises. La plus haute étant celle de l'étape trois (compostage) qui doit sécher le digestat pour fabriquer le pré-compost. Nous avons entendu ce soir qu'à Ivry Paris-XIII cette fermentation serait mise en œuvre en totalité ou en partie. Le Sycotom indique trois options possibles : sortir après l'étape deux, après l'étape trois ou après l'étape quatre.

En durée, le parcours des quatre étapes prend environ trois mois. Le parcours des deux premières étapes seulement prend un mois. Pour la combustion, c'est moins d'une heure. Ce n'est pas que je suis pour, mais ce sont des éléments de compréhension que je vous sou mets avant de vous faire une opinion.

Comment les articuler ? La fermentation s'effectuerait dans des bâtiments hermétiquement clos équipés d'un système de traitement d'air. Dans le procédé, seule l'étape deux (méthanisation) doit se faire à l'abri de l'air.

A Varennes-Jarcy, où les quatre étapes sont mises en œuvre, j'ai pu constater que certaines étapes entraînent des conditions de travail, qui sont vraiment très difficiles pour les ouvriers, je tiens à le dire.

Le TMB à l'entrée de l'usine est le cœur des choses : c'est « l'acte un scène un » du projet. Je voudrais vous présenter des éléments de compréhension pour argumenter notre position.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est à partir des ordures ménagères (OMR) que cette sorte de robot séparerait deux fractions principales, la fraction combustible résiduelle (FCR) destinée à l'incinération et la fraction fermentescible résiduelle (FFR) destinée à la méthanisation. La FCR brûle mieux que les ordures ménagères, et elle améliore les performances de l'incinération. Donc, c'est un bon point pour le TMB.

Quant à la FFR, elle entraîne obligatoirement la méthanisation, car sa fermentation à l'air libre, qui est plus simple, spontanée et familière, est impossible en ville pour cause d'odeurs. Donc, le TMB impose la méthanisation. S'il entre dans l'usine, il y aura méthanisation, l'un et l'autre sont indissociables.

Incinérer la seule FCR augmenterait le rendement énergétique du procédé. On serait enclin à prouver, car la taxe générale sur les activités polluantes diminuerait, qu'on brûlerait avec une meilleure conscience, mais l'élan vertueux en faveur de la prévention et du tri à la source serait complètement démobilisé. A quoi bon réduire et trier nos déchets si des machines existent pour les traiter ?

La méthanisation.

Au stade actuel du débat public, TAM-TAM estime, comme le porte-parole de l'ADEME, que nous ne disposons pas de retour d'expérience suffisant sur ce procédé en milieu urbain. L'évaluation technique ou économique des installations françaises de méthanisation (huit, me semble-t-il), ne sera disponible qu'en fin 2010.

Par ailleurs, aucun engagement public ne mentionne que la méthanisation est à développer en priorité. De plus, de nombreux éléments restés dans l'ombre ne militent pas en sa faveur. Que savons-nous sur :

- La performance énergétique du procédé complet avec le séchage du résidu ;
- Les nuisances olfactives et pathogènes à redouter, d'autant plus que les quartiers Masséna Bruneseau et Ivry Port, proches de l'usine, doivent se densifier.
- Les débouchés locaux du biogaz
- Sans parler d'un compost de basse qualité, contradictoire avec un souhait de plus en plus partagé en Île-de-France de développer l'agriculture Bio.

Conclusion, il est donc prématuré d'envisager la chaîne de fermentation (TMB + méthanisation + compostage) à Ivry – Paris-XIII avant d'avoir un bilan global sur la filière.

Ce bilan global technique, économique, environnemental et sociétal devrait inclure :

- Nuisance et pollution vers l'extérieur et l'intérieur (conditions de travail dans les bâtiments hermétiquement clos).
- Accaparement des sols, qui a été évoqué, mais je pense qu'il est très grand, dans les trois options de fabrication de compostage.
- Capacité d'adapter l'installation (nombre de digesteurs) aux variations des volumes traités, voire aux changements de procédés de traitement et de collecte.
- Durée d'engagement avec les clients du biogaz et du compost (pensant que pour la vapeur par exemple, la CPCU indique à ses clients potentiels 10 ans). Je me le suis entendu dire dans le contexte de la copropriété de mon immeuble.
- Temps de retour sur investissement.
- Part de cette chaîne dont les coûts globaux, d'investissement et de fonctionnement.
- Rendement énergétique de la conversion de la FFR des OMR vers le biogaz.

C'est pourquoi notre position actuelle est la suivante :

- Affectation des crédits prévus pour la méthanisation à des expérimentations de prévention et de tri menées avec les habitants de notre bassin versant.
- En l'absence de solution satisfaisante : incinération « par défaut » et limitée en volume et dans le temps.
- Report du TMB en attendant une évaluation des technologies de fermentation en milieu urbain.

Nous aimerions en débattre avec vous.

(Applaudissements)

Philippe MARZOLF : Réaction du Sycotom ?

François DAGNAUD : J'ai l'impression que nous avons déjà entendu tout cela à plusieurs reprises, y compris tout à l'heure par la voix de Mme Wittmann. L'heure étant tardive, nous pouvons sourire un peu, ce débat public est sympa, et j'ai parfois l'impression que certains de nos interlocuteurs s'adressent à nous ou à moi comme si j'étais le président du monde, et non pas le président du Sycotom, chargé et responsable de tout ce qui ne va pas, ce qui pourrait aller mieux et de tout.

Philippe MARZOLF : Vous êtes accompagnés de deux vice-présidents qui pourront peut-être vous aider.

François DAGNAUD : Je salue Alain Rouault, Jacques Gautier et je les remercie d'être présents. Je rappelle que le Sycotom ne produit pas de déchets, ne collecte pas de déchets. Il a une mission de service public sur le traitement des déchets. J'entends et je comprends à titre personnel, je vais vous faire une confidence, je partage l'aspiration qui s'exprime à un monde sans déchets. Aujourd'hui, reconnaissons ensemble que nous n'en sommes pas encore tout à fait là. Nous avons besoin de votre énergie, de votre enthousiasme, de vos encouragements et de vos idées accessoirement pour avancer.

Encore une fois, comprenez bien que l'on ne peut pas rester à ce stade, et je m'adresse au président de la commission particulière du débat public. Tout cela est très sympathique et très intéressant. Nous essayons, et je l'ai montré en faisant des propositions, d'avancer.

En même temps, si de réunion en réunion, nous entendons les mêmes argumentaires, avec les mêmes mots, et la même difficulté, me semble-t-il d'un certain côté du débat, d'avancer, d'entendre, d'essayer de rentrer dans une logique de conviction, je crains que ce débat public, Monsieur le président, tourne assez vite en rond. Donc, j'ai montré que le Sycotom était prêt à bouger, que nous essayons de faire évoluer notre projet, de l'améliorer pour intégrer ce qui nous est opposé au sens positif, et c'est bien dans cette démarche-là que nous nous sommes engagés avec enthousiasme dans ce débat public. Si, honnêtement pendant trois mois, à raison d'une soirée par semaine, c'est pour entendre les trois mêmes associations nous répéter les mêmes argumentations, nous sommes polis et nous resterons jusqu'au bout, mais je resterai quand même un peu déçu par rapport à l'ambition de ce projet.

Mme Connan, je reconnais la cohérence et la continuité de vos interventions, de votre réflexion. Vous l'avez dit, vous contestez le cahier des charges, donc vous contestez toute l'économie générale du projet et de notre mission. Je suis plus étonné de vous entendre contester aujourd'hui, de façon plus centrale, le chauffage urbain. J'avais compris que c'était plutôt quelque chose d'utile pour chauffer, alimenter en eau chaude, dans une énergie propre, de proximité et peu coûteuse. Je ne vois pas bien comment vous allez faire autrement, mais peut-être que dans un monde sans déchets on n'aura peut-être plus besoin ni d'eau chaude, ni de déchets.

Philippe MARZOLF : M. Dagnaud, arrêtez de caricaturer s'il vous plaît !

François DAGNAUD : Acceptez-vous de me laisser terminer ?

Philippe MARZOLF : Si à chaque fois, vous répétez les mêmes choses aussi, on n'avancera pas.

(mouvement dans la salle)

François DAGNAUD : Vous n'interrompez aucun interlocuteur, à part moi, Monsieur le président, c'est un peu pénible.

Pascal BARDOU : C'est partial et ce n'est pas normal.

Philippe MARZOLF : D'un côté, des associations nous remercient de notre travail car, à notre sens, nous avons apporté de la compétence et de la connaissance, que les associations n'ont peut-être pas eu dans le comité de pilotage. Maintenant, au bout de deux mois, elles ont structuré leur argumentation. Allez-y, M. Dagnaud, finissez, si l'on pouvait éviter de polémiquer, ce serait mieux.

François DAGNAUD : J'apprécierais que je ne sois pas le seul intervenant, que vous vous obstiniez à interrompre de façon régulière, merci.

François DAGNAUD : Je rappelle que ce projet, c'est -20 % de capacité de traitement ; que ce projet, c'est le quasi-doublement des capacités de recyclage ; que ce projet, c'est la diminution par deux des capacités d'incinération, et c'est la mise en place d'un mode de traitement des déchets biologiques et donc d'une valorisation organique. Tout ceci se fait effectivement dans une démarche de réseaux et dans une revendication de solidarité territoriale. Je crois l'avoir expliqué à de nombreuses reprises. Là aussi, nous pouvons constater un désaccord.

J'entends bien votre vision, et vous l'avez dit M. VERILLON, représentant de TAM-TAM : on veut juste s'intéresser à notre bassin versant. Je n'ai pas cette conception et je ne considère pas que le chacun chez soi, chacun pour soi, soit porteur d'avenir. Mais, j'entends que l'on puisse avoir un avis différent du mien, cela dit, répéter de réunion en réunion nos divergences, je crains que cela ne fasse pas beaucoup avancer les choses, si vous n'acceptez pas d'entrer dans une autre logique que celle avec laquelle vous êtes entrés dans ce débat.

En tout cas, j'ai fait deux propositions sur l'intégration des associations qui le souhaiteront au comité de pilotage du plan de prévention. J'ai fait une deuxième proposition sur la modulation et l'ajustement du TMB pour tenir compte de ce qui se dit. Nous essayons de nous inscrire, et je ne renoncerai pas, dans une démarche de dialogue, d'entendre ce qui

nous est opposé (au sens positif du terme). Je lance un appel, et ce sera pour ce soir mon dernier mot. J'aimerais que cette aptitude au dialogue soit mieux partagée.

Jean-Paul PUYFAUCHER : M. Dagnaud, je vous entends mais je crois que nous n'entendons pas la même chose, vous et moi, en écoutant la salle et cela me gêne beaucoup.

J'ai cru comprendre, en écoutant ce qui est dit depuis ce soir, que les gens posent la question très simple et très précise : doit-on brûler les 110 000 t de FCR de Romainville à Ivry ? Je n'ai jamais entendu quelqu'un dire qu'il ne fallait pas brûler les 110 000 t de FCR de Romainville.

Les gens n'ont pas remis en cause le fait d'incinérer quelque part les 110 000 t de Romainville, mais que cela se passe à Ivry, ou nous n'avons pas entendu la même chose ou alors je me suis trompé.

Vous avez répondu depuis le départ, autant produire l'équivalent de 100 000 logements en vapeur. Je n'ai pas entendu quelqu'un le remettre en cause.

Les habitants d'Ivry estiment avoir assez donné et aimeraient que les 110 000 t de Romainville soient brûlées ailleurs. Est-ce que je me trompe ou n'avez-vous pas entendu ceci ?

François DAGNAUD : Non seulement je pense avoir entendu exactement la même chose, et je pense même y avoir répondu en expliquant que l'on était dans une logique de réseau entre les différents équipements et dans une logique de solidarité territoriale.

Inversons la question, car c'est l'une des questions que pose ce projet, et je vous remercie de la reformuler. Comme vous le rappeliez cher Monsieur, personne ne conteste la nécessité de brûler, d'incinérer ces 110 000 t. Si on ne les incinère pas à Ivry, où va-t-on les incinérer ? Quelqu'un propose-t-il ici de créer des capacités supplémentaires d'incinération en Seine-Saint-Denis ?

(Dans la salle : A Neuilly !)

François DAGNAUD : Il y a déjà Issy-les-Moulineaux. Simplement, un point vous échappe. Aujourd'hui, nous sommes bien dans un cadre qui empêche, et nous ne voulons pas créer des capacités supplémentaires d'incinération, puisque on diminue celle que nous avons à Ivry de moitié. Donc, la proposition alternative au traitement des 110 000 t de FCR à Ivry serait donc, et cela ne tient pas la route car ce n'est même pas légal, de créer des capacités d'incinération en Seine-Saint-Denis, c'est quelque chose qui mérite d'être mieux connu et je suis intéressé de prendre en note la proposition des associations.

(Mouvement dans la salle)

François DAGNAUD : C'est la réalité.

Philippe MARZOLF : Mme Connan, une réaction peut-être !

Anne CONNAN : Ce n'est pas franchement ce que nous disons, mais il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs et faire une étude sur une politique de prévention extrêmement dynamique, beaucoup plus que celle qui a été faite par le Sycotom et qu'ensuite nous verrions avec ces chiffres ce que l'on fait, comment on traite ces déchets. Je suis contre brûler des déchets qui vient de Romainville et d'Aulnay-sous-Bois à Ivry pour des raisons

d'imprégnation de la population, en tout cas d'Ivry port nord. Je trouve que nous avons assez donné en termes de nocivité, de pollution et de pollution grave. C'est mon point de vue personnel.

Ceci dit, les 110 000 t comprennent aussi un principe de proximité. Ce n'est pas parce que Paris est grand qu'il n'y a pas un principe de proximité.

Anne-Laure BEDU, membre de la commission particulière du débat public :

J'aimerais faire un ajout à la fois sur les questions de modalités de ce débat public et sur le fond. A la commission particulière de débat public, nous sommes tous particulièrement attentifs à ce que le débat soit constructif. Il me semble qu'il se traduit depuis les dernières séances de vrais progrès. Certes, le ton n'est pas forcément toujours agréable, et c'est dommage. En revanche, je retiens un certain nombre d'éléments et je pense que l'objectif de ces réunions consiste à produire de la décision publique éclairée. Pour que celle-ci soit éclairée et que le projet soit légitime à terme, il faut qu'il soit partagé. Ce qui se passe ici est probablement à long terme, pour vous, Sycotom, extrêmement important.

Je retiens deux choses qui me paraissent être ressorties ce soir de ce débat très clairement, ce problème de hiatus entre des institutions qui sont porteuses de la question de la collecte et des institutions qui sont porteuses de la question du traitement. Fondamentalement, et cela a été souligné par Mme Wittmann en fin de sujet, il y a une double casquette des élus à laquelle il faut réfléchir et probablement inventer pour construire une meilleure gestion des déchets à l'avenir. Ce n'est pas idéal du tout, c'est tout à fait contre-productif, si l'on compare à d'autres secteurs de délégation de service public. Concernant l'eau et l'assainissement, des organismes sont coordinateurs, comme par exemple les agences de l'eau. Sur la question des déchets, il y en a beaucoup moins.

Je retiens cette question de la vision prospective. Les questions de développement durable et de protection de l'environnement sont particulièrement difficiles, extrêmement complexes. Vous vous y êtes collés depuis un certain nombre d'années et vous savez bien, puisque vous êtes passés par là, que c'est difficile à réaliser. Le temps que vous avez passé n'exclut pas les erreurs ou les mauvaises orientations. Je crois qu'il y a de l'expertise dans cette salle, je retiens, et d'ailleurs vous l'avez proposé, de bénéficier de cette expertise et respectivement que quelque chose se construise.

En terme de débat public, je pense que ce soir nous avons beaucoup apporté et beaucoup progressé.

François DAGNAUD : Pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension entre ce que nous disons les uns et les autres, sur un premier point, je veux simplement vous rappeler qu'il y a une agence publique nationale en France qui a la responsabilité de développer des politiques publiques de prévention. Ce n'est pas le Sycotom mais l'ADEME. Le Grenelle a même mis en place une fiscalité spécifique, le Sycotom y contribuera et je l'ai rappelé lors de la précédente réunion à hauteur de 50 millions d'euros à lui seul, sur cette mandature, pour participer au financement de cette politique de prévention. Je suis désolé de vous décevoir, mais le Sycotom, et j'espère vous en avoir convaincu, ne se désintéresse évidemment pas des enjeux de prévention, puisque nous l'avons même intégrée à ce que nous faisons, alors même que ce n'est pas notre mission. Nous ne sommes pas les interlocuteurs légitimes, compétents et responsables pour critiquer, comme cela doit l'être certainement, le manque d'ambition de ce qui est considéré par beaucoup d'entre nous ici comme le manque d'ambition d'une politique nationale de prévention et de réduction des déchets. C'est là-dessus que j'ai le sentiment que l'on répète en boucle des choses, on s'adresse à nous comme si nous étions

les responsables des politiques nationales en matière de réduction, nous ne pouvons pas assumer cette responsabilité.

Je rappelle d'ailleurs que la loi a prévu très simplement que dans les départements de province, ce sont les conseils généraux, les départements qui jusqu'à présent portent cette responsabilité. Au niveau francilien, compte tenu du caractère hyper urbain de l'agglomération, c'est le conseil régional, c'est la raison pour laquelle, c'est le conseil régional qui porte le PREDMA. Le Sycotom est un acteur, il essaie de jouer son rôle et de contribuer au-delà de ses compétences à ces enjeux. Mais, vous ne pouvez pas continuer de réunion en réunion, je suis désolé de le répéter, à vous adresser à nous comme si nous étions les grands manitous de la réduction des déchets en France. Hélas, nous ne le sommes pas.

Madame a parfaitement raison, vous mettez le doigt sur une question absolument essentielle : la distinction entre les compétences collecte et les compétences traitement. Il est évident qu'il y a des enjeux complètement liés et que l'on a d'évidence des effets de synergie à tirer d'une meilleure mise en cohérence, peut-être d'une fusion interne des compétences, entre les missions de traitement et une émission de collecte.

Il ne vous a pas échappé qu'il y a un autre débat public, en cours actuellement sur Paris métropole, le grand Paris. Tout le monde voit bien, quelles que soient les réponses que les uns et les autres y apportent, les enjeux tout à fait majeurs pour l'avenir. De ce point de vue, sans attendre les évolutions institutionnelles, il faut pouvoir avancer. Je réfléchis avec mes collègues et amis, Jacques Gautier, Alain Rouault et tous les autres. Il serait peut-être intéressant par exemple que des syndicats primaires départementaux, comme ceux qui existent aujourd'hui en Seine-Saint-Denis ou dans les Hauts-de-Seine puissent élaborer, au moins dans un premier temps, des schémas directeurs de collecte afin d'harmoniser, de mettre en cohérence les collectes à la charge des communes ou des intercommunalités. Effectivement, nous avons besoin d'avancer dans cette mise en cohérence. C'est de mon point de vue, et je vous remercie de l'avoir porté à l'instant, un enjeu tout à fait essentiel des réorganisations nécessaires. On voit bien qu'aujourd'hui le système traditionnel qui distingue collecte et traitement a apporté beaucoup de réussite et a permis de faire des choses positives, mais il atteint ses limites aujourd'hui. Il faut savoir anticiper et nous placer en perspective. Je me réjouis à mon tour que notre débat ce soir, comme les soirs précédents, à sa façon y contribue.

Philippe MARZOLF : Juste une remarque M. Dagnaud, vous-même êtes adjoint à la mairie de Paris, donc vous êtes en charge de la collecte et président du Sycotom en charge du traitement. Idem pour M. Gauthier, qui est maire d'une ville et vice président du Sycotom. Chacun des membres du Sycotom est également maire, responsable de la collecte et donc de la prévention. Donc, la cohérence devrait être là. Elle doit être faite par vous tous, puisque vous êtes tous à travailler ensemble.

(applaudissements)

Ce n'est pas la peine d'applaudir. C'était juste pour mieux comprendre, soit il faut une agence régionale qui coordonne la collecte faite par les maires et le traitement fait par le Sycotom.

François DAGNAUD : En matière d'harmonisation des règles de tri, de mise en cohérence des codes visuels pour les collectes sélectives et le tri, certaines choses sont rendues aujourd'hui très difficiles, compte tenu du fait que dans un département comme la Seine-Saint-Denis ou les Hauts-de-Seine, chaque commune a la responsabilité de faire ces choix. A Paris, il n'y a pas de difficulté, les codes de tri sont les mêmes dans tous les arrondissements, je vous rassure. Mais, Paris est une commune parmi les 84.

Philippe MARZOLF : Quelques réactions et ensuite nous clôturerons cette soirée.

Michel LOPEZ : Une réaction par rapport à votre propos M. Dagnaud, nous pouvons être d'accord sur un point, à savoir en échangeant de la sorte, on ne risque pas d'arriver à un accord. Je voudrais apporter une précision en matière de prévention : qui fait quoi ? L'ADEME, en matière de prévention, a un rôle prépondérant au niveau national. Je tiens à rappeler sur ce point qu'en matière de prévention, l'ADEME apporte un financement pour aider les collectivités à mettre en œuvre des plans de prévention et les aide sur les résultats de ces plans de prévention. C'est bien aux collectivités de le réaliser, et donc à vous M. Dagnaud pour la Ville de Paris.

Comme le soulignait Philippe Marzolf, le Sycotom est administré par des élus, qui ont une responsabilité dans les communes, et c'est dans ces communes que se mettent en œuvre ces plans de prévention. Donc, les responsabilités se rejoignent là.

François DAGNAUD : Ce que vous dites n'enlève rien à la pertinence de la remarque que faisait Madame à l'instant, sur la nécessité effectivement de mieux mettre en cohérence. Il est plus facile de mettre en cohérence avec un seul outil de pilotage que dans une coordination entre plusieurs. Nous serons au moins d'accord là-dessus.

Frédéric DECOT : J'avais plutôt une question sur la politique d'incinération et le fait de revendre l'énergie produite pour le chauffage de logements. Rentrer dans cette logique fait que l'incinération devient plus un moyen d'élimination des déchets, mais va devenir un objectif, parce qu'il faudra produire de l'énergie pour pouvoir alimenter les différents logements. Cela ne risque-t-il pas de poser un problème à un moment donné ?

François DAGNAUD : J'entends cette remarque, ce n'est pas le but du jeu. On peut prendre le problème par un bout ou par un autre, l'idée étant d'utiliser l'énergie produite de façon utile à la collectivité. Après, on peut effectivement trouver que le risque consiste à devoir continuer à produire pour continuer à chauffer.

Puisque j'ai le micro, je voudrais rebondir sur un autre exemple pour que vous compreniez bien, par exemple les difficultés que rencontrent aujourd'hui, notamment dans les zones urbaines denses comme la nôtre, les communes et les élus en charge des questions de prévention. Aujourd'hui, une des difficultés parmi beaucoup d'autres auxquelles nous sommes confrontés, est que nos habitants vivent en milieu urbain dense sur un espace privatif très réduit. Pour dire les choses simplement, on vit dans de petits appartements. On sait bien que pour développer et systématiser des politiques de tri, des politiques de recyclage etc., il faudrait aussi avoir dans des logements conçus pour accueillir des cuisines plus grandes. Cela veut dire que très en amont, les élus (et ce ne sont pas forcément exactement les mêmes), doivent aussi veiller à concevoir les logements avec des espaces cuisine, cellier, suffisamment vastes pour pouvoir favoriser le tri. Aujourd'hui, vous savez bien, quand on vit dans 30 m² à deux ou trois personnes quelle est la difficulté pour trouver un coin dans la cuisine où l'on mettra le vert ici, le plastique là, les organiques ici.

Je veux simplement vous dire, et ce n'est pas du tout pour me défausser, ce n'est pas du tout mon objectif, cela n'aurait pas de sens, que c'est un ensemble de microdécisions et que c'est quelque chose qui doit être traité de façon très intégrée et très cohérente. Cela intègre aussi la conception des logements, ce n'est pas directement notre responsabilité, même s'il est de notre devoir d'alerter et d'éclairer.

Frédéric BOST, Ivry : Je n'appartiens à aucune association, je suis simplement un citoyen qui vit à 200 m de la TIRU. Je voudrais justement vous remercier de la qualité des débats, j'apprends énormément de choses.

On apprend justement ce soir qu'il y a peut-être d'autres scénarios possibles, qui prennent en compte d'autres types d'énergie pour chauffer et alimenter les foyers. On s'aperçoit que très peu de travail est fait en termes de prévention. Je suis enseignant porte d'Italie dans un collège ZEP, personne ne vient expliquer aux enfants, qui polluent beaucoup en utilisant beaucoup de plastique et autres.

La question que je pose aux élus et aussi à la CPDP est la suivante : étant donné qu'on va investir beaucoup d'argent dans cet équipement du Syctom, pour plus de 50 ans, soit environ d'un milliard toutes taxes comprises, ne serait-il pas judicieux de prévoir une place plus importante à la prévention et au tri des déchets avant de prendre une décision finale ?

François DAGNAUD : Sur la nécessité de mener un travail pédagogique auprès des élèves que vous avez face à vous dans vos classes, je suis tout à fait d'accord avec vous, et pour prendre un seul exemple, nous avons un outil, les ambassadeurs du tri.

Dans les réflexions sur les barèmes (on va passer du barème D au barème E, mais peu importe), j'ai proposé à Mme Jouanno, Secrétaire d'État chargée de l'écologie d'élargir le champ de compétences des ambassadeurs du tri, qui pourraient avoir une compétence sur l'ensemble des questions de déchets, c'est-à-dire intégrer aussi les questions de prévention, de réduction, etc. et ne pas être simplement spécialisés que sur le tri.

Des organismes comme Eco-Emballages participent, et le Syctom y contribue aussi, au financement de ces ambassadeurs du tri, que j'espère devenir les ambassadeurs du tri et des déchets, dont la mission serait justement d'avoir un travail auprès des élèves dans les écoles, cela me paraît tout à fait utile.

Quant à votre seconde question, d'abord je vous rappelle que, et nous l'avons évoqué ce soir, en rappelant les différentes étapes, le débat a commencé avant le débat public. Il ne se terminera pas à l'issue du débat public, mais se poursuivra après. Nous sommes dans une démarche de dialogue, de concertation depuis 2004. Il a été rappelé tout à l'heure, y compris par les associations qui se sont exprimées, qu'elles ont participé pendant deux ou trois ans au comité de pilotage des études de faisabilité. Nous sommes ensuite entrés dans une phase de débat public qui dure trois mois et qui produira ce qu'il a à produire, mais pour autant nous resterons, au-delà du débat public en lui-même, dans une démarche de dialogue et d'évolution du projet, autant que de besoin. Je l'ai rappelé tout à l'heure, nous travaillons sur un temps long, puisque la mise en service de ce projet doit s'étaler entre 2019 et 2023. Reconnaissez que cela nous laisse encore quelques années pour affiner, ajuster, faire évoluer autant que de besoin. En même temps, pour avancer il faut bien que l'on ait des bases un peu clarifiées.

Dernier élément sur la forme de frustration que vous évoquez, simplement c'est une objection qui a été faite lors de la première réunion. La difficulté est que pour entrer dans une procédure de débat public, on ne peut y entrer que sur la base d'un projet. On ne peut pas à la fois nous reprocher de présenter un projet, puisque si nous avons la chance de pouvoir en parler et de le présenter dans le cadre d'un débat public, c'est bien parce que à la base nous avons un projet. S'il n'y a pas de projet il n'y a pas de débat public. Ce projet évolue et continuera d'évoluer.

Philippe MARZOLF : Il y a encore quatre demandes d'intervention et il est déjà 23 h 25. Nous vous rappelons qu'il y a d'autres réunions.

Patrick BERTON, Association TAM-TAM : Nous pouvons remercier le débat public, ouvert à tous publics, pour l'apport vraiment conséquent de connaissances qu'il donne sur le projet.

Vous êtes acteurs du Sycotom mais vous êtes aussi élus parisiens. Nous partageons tous des envies d'amélioration au niveau du tri sélectif, pour qu'il y ait moins de déchets jetés et moins de déchets brûlés. Nous aimerions entendre que, vous en tant qu'élu, à Paris, vous mettiez tout en œuvre pour faciliter ce tri chez les habitants. Dire que les logements sont trop petits pour être capables de faire du tri chez soi, je trouve ça un peu réducteur. On peut tout à fait mettre des poubelles sur son palier le soir à 22 heures, et les récupérer le lendemain matin à 7 heures, ou les déposer dans un bac en bas de chez soi. C'est tout à fait concevable. Il faut essayer de mettre tout en œuvre pour faire du tri et de la sélection de sa poubelle, et que cela devienne aussi simple que de se brosser les dents.

Philippe MARZOLF : Je vous propose de répondre éventuellement aux quatre interventions.

Alain PERICAUD : Je voulais savoir si vous aviez intégré des critères d'évolutivité. Je comprends bien que vous ayez besoin de donner une base de départ en termes de tonnage de déchets à traiter, mais on sent bien qu'il y a des opportunités d'évolution, plutôt à la baisse. Le projet peut-il, au fur et à mesure, traiter moins de déchets et de manière toujours optimum.

Philippe MARZOLF : Dans la réunion incinération, on pouvait baisser la charge des fours de 30 à 40 %, mais ils vous préciseront la réponse.

Pascal BARDOU : Nous avons assisté à une montée en température.

Philippe MARZOLF : Des uns et des autres.

Pascal BARDOU : Mais à un moment donné, il faudra que l'on arrive à traiter ensemble cette question : comment fait-on demain pour réduire et traiter nos déchets d'une façon cohérente ? Nous devons être conscients qu'il n'y a pas un seul mode de traitement qui peut être aujourd'hui efficace à 100 %. Aucun ne va pas émettre de pollution.

Certains ne veulent pas d'incinération, mais comment fait-on pour traiter les 350 000 t restantes ? J'attends une réponse.

Nous avons fait un cahier d'acteurs, et nous avons fait des propositions. On parle de réduction des déchets à la source, c'est une évidence. Tout le monde est d'accord sur ce principe. Hormis qu'aujourd'hui, le déchet n'est pas qu'un déchet en lui-même, c'est un support de communication. Il faut l'entendre et le prendre comme tel. Le déchet n'est pas là que pour cercler 6 bouteilles, mais pour faire passer un message de communication, de publicité aussi.

Demain, zéro déchets : on n'est pas près d'y arriver.

Cela mérite que l'on approfondisse aussi les choses. C'est la société de consommation qui nous pousse à cela, c'est un débat qui est très profond.

Philippe MARZOLF : Ce soir, je n'ai pas entendu l'objectif de zéro déchet, mais de réduction.

Pascal BARDOU : Moi, je l'ai entendu.

Philippe MARZOLF : C'est de la caricature à mon sens.

Pascal BARDOU : On doit continuer à se parler, je vous le dis tranquillement ainsi. Je trouve que lorsque l'on anime de tels débats, il faut essayer d'aller au bout des questions. Quand je parlais de partialité tout à l'heure, à un moment donné, on se sent un peu frustré. On pousse certaines questions d'un côté et pas assez de l'autre.

Que me répond-on à la place de l'incinération ? Je suis prêt à écouter, entendre et me faire une opinion.

Philippe MARZOLF : Mme Wittmann va vous répondre.

Annelaure WITTMANN : Les amis de la Terre n'ont jamais prononcé « le zéro déchet ». Evidemment, il y aura toujours des déchets. Notre objectif est de réduire au maximum et de déployer toutes les possibilités d'action pour réduire le volume de ses déchets, pour recycler et réutiliser les objets, plutôt que de les jeter, et pire encore de les brûler. Je donnerai deux exemples pour montrer que l'on est encore loin de faire le maximum.

Le Sycotom a envoyé un courrier aux communes sur la collecte des biodéchets, et c'est une bonne chose déjà. Il estime que ce n'est pas faisable de faire un tri individuel, car on a des trop petits appartements. On a eu l'exemple de Lille métropole qui a créé une collecte des biodéchets dans la restauration collective, dans les écoles, dans les maisons de retraite, à des endroits où c'est assez facile de mettre de côté les déchets organiques de la cantine et en plus d'impliquer les enfants dans une démarche d'éducation intéressante. C'est un premier exemple montrant que vous ne cherchez pas à faire le maximum.

Deuxième exemple sur les capacités de modulation de l'incinérateur, même si les déchets diminuent de 30 à 40 %, l'incinérateur pourrait continuer à fonctionner car vous remplacerez les déchets par du bois qui serait issu des objets encombrants des particuliers. Avez-vous évalué ce gisement exactement, les vieux meubles en bois par exemple dont les gens essaient de se débarrasser ? Cela suffit-il pour remplir l'incinérateur ? Personnellement, j'ai des doutes.

De plus, si on veut être cohérent avec les politiques de prévention, les vieux meubles en bois sont réparés, réutilisés, ils ne sont pas brûlés.

Philippe MARZOLF : La réponse à la question de M. Bardou, c'est la réduction, cela sous-entend que vous n'êtes pas contre l'incinération. Mme Wittmann, êtes-vous contre l'incinération ou pas ?

Annelaure WITTMANN : Bien sûr.

Philippe MARZOLF : Répondez au Monsieur, comment traitez-vous ce problème d'incinération ?

Annelaure WITTMANN : Avant de se dire que l'incinération est indispensable, il faut faire le maximum pour que l'on ait moins de déchets à traiter. Tant que l'on ne part pas de ce principe-là, on prend toujours le problème à l'envers. On a 100 000 logements à chauffer, mais cela n'a rien à voir avec la gestion des déchets. Il faut prendre le problème dans le bon sens. On a trop de déchets, commençons déjà par les diminuer.

Pascal BARDOU : Je prends un autre exemple, celui de Bangkok, des incinérateurs ont fonctionné sans aucun traitement des fumées pendant des années, sans récupération de chaleur. C'était du gâchis sur la santé et en même temps sur les questions énergétiques.

C'était la même chose pour la question des décharges. A un moment donné il faut être cohérent. On a un système permettant d'économiser des combustibles fossiles, cela permet à la CPCU de ne pas faire fonctionner ses chaudières au fioul.

Qu'est-ce que vous préconisez ?

J'avais entendu à une réunion que c'était idiot de brûler le plastique parce qu'il avait fallu plus d'énergie à le produire qu'à le détruire.

Philippe MARZOLF : Vous voulez réagir Monsieur DAGNAUD ?

François DAGNAUD : Un mot sur Paris, puisque le représentant de l'association TAM-TAM m'a interrogé sur Paris. Je crois qu'une personne des Amis de la Terre a salué précédemment la grande qualité du plan de prévention parisien, et je confirme qu'il est de grande qualité. Et d'ailleurs si le Sycotom a réussi, sous la mandature précédente, à doubler les tonnages de recyclage, c'est en grande partie grâce à l'apport de Paris qui, vous le savez, a mis en place en 2002, puisque cela n'existait pas auparavant, la collecte sélective et qui en 2005 a organisé un deuxième tour de collecte sélective, ce n'est sans doute qu'une étape mais qui montre que Paris sait bouger.

Je vais citer pour mémoire deux initiatives extrêmement ambitieuses que nous portons. La première opération « moins de déchets sur le XIème arrondissement », pour la première fois sur un bassin de 60 000 habitants et sur plusieurs années avec de gros moyens, on va expérimenter et innover et évaluer des dispositifs de prévention qui n'ont jamais été mis en œuvre à cette échelle, puis plus près d'ici, sur le XIIIème arrondissement, vous pouvez y participer, sur la ZAC Paris rive gauche, un projet est en train de mûrir, en partenariat avec notamment les universités pour là aussi imaginer, inventer, innover, aller de l'avant et donc utiliser tous les moyens qui sont à disposition pour plus de prévention et toujours moins de déchets. Nous avons exactement la même vision, le zéro déchet, personne n'y croit, le moins de déchets possible, c'est l'objectif.

Philippe MARZOLF : Merci, n'oubliez pas que vous avez un questionnaire à remplir qui permet de mieux comprendre comment le débat public fonctionne.

La prochaine réunion aura lieu jeudi prochain.

Merci de votre participation et bonne fin de soirée.

(Fin de la réunion à 23 h 35).